

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

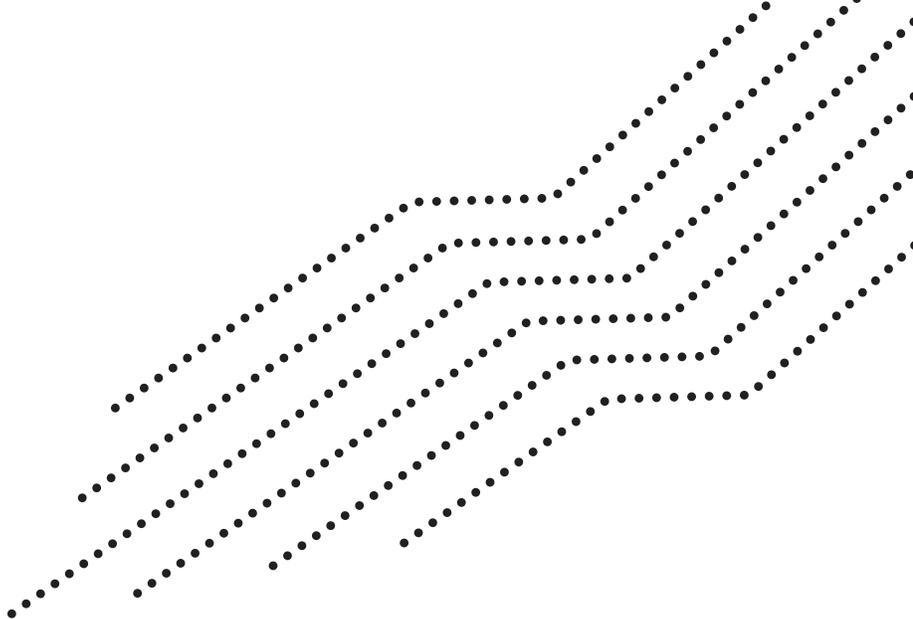
MINISTÈRE
DES FINANCES



RAPPORT ANNUEL 2018-2019

MINISTÈRE

DES FINANCES



Rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère des Finances

Dépôt légal – Septembre 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1705-1916 (Imprimé)
ISSN 2368-8912 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2019

MESSAGE DU MINISTRE

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

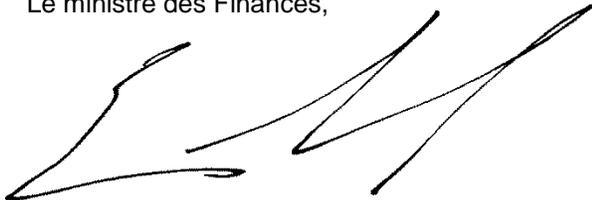
Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* du ministère des Finances, conformément à la Loi sur l'administration publique. Ce rapport fait état des résultats obtenus par le Ministère et de ses principales réalisations.

Toutes les réalisations présentées dans ce rapport dénotent la rigueur du Ministère et de l'ensemble de son personnel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name Eric Girard.

Eric Girard

Québec, septembre 2019

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* du ministère des Finances.

Ce rapport présente les résultats enregistrés au ministère des Finances pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019. Il a été préparé selon les exigences de la Loi sur l'administration publique.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur une équipe professionnelle et rigoureuse. Je tiens à remercier le personnel du Ministère pour tout le travail accompli.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Côté', written in a cursive style.

Pierre Côté

Québec, septembre 2019

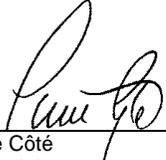
DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de la responsabilité du sous-ministre des Finances et des membres du comité de direction du Ministère. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données et des contrôles afférents.

À notre avis, le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* du ministère des Finances :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les orientations stratégiques;
- présente les objectifs, les indicateurs et les résultats atteints.

Nous déclarons que les données et les contrôles contenus dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2019.



Pierre Côté
Sous-ministre



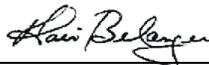
Marc Sirois
Sous-ministre associé aux
politiques budgétaires et financières



François Leclerc
Sous-ministre adjoint à
la politique budgétaire



Julie Gingras
Sous-ministre adjointe aux
politiques aux particuliers et
à l'économique



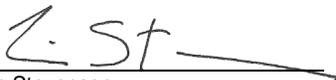
Alain Bélanger
Sous-ministre adjoint au
financement, à la gestion de la
dette et aux opérations bancaires
et financières



Bertrand Cayouette
Sous-ministre adjoint aux
politiques fiscales aux entreprises,
au développement économique et
aux sociétés d'État



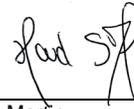
Marc Grandisson
Sous-ministre adjoint au droit
fiscal, à l'optimisation des revenus
et aux politiques locales et
autochtones



Eric Stevenson
Sous-ministre adjoint aux politiques
relatives aux institutions financières
et au droit corporatif



Simon-Pierre Falardeau
Contrôleur des finances



David St-Martin
Directeur général de l'organisation
du budget et de l'administration
Secrétaire général p. i.



Jean-François Lord
Directeur des affaires juridiques



Danielle-Josée Pelletier
Directrice des communications

Signée à Québec, septembre 2019

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE LA COORDINATION MINISTÉRIELLE

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion du ministère des Finances pour l'exercice 2018-2019, exercice qui s'est terminé le 31 mars 2019. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la haute direction du ministère des Finances.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur les travaux que nous avons réalisés au cours de notre examen.

Notre examen s'est appuyé sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Les travaux nous ont permis d'obtenir des renseignements et des pièces justificatives, de mettre en œuvre des procédés analytiques, de réviser des calculs et de discuter de l'information fournie. Cet examen ne constitue pas un audit.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et l'information contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* du ministère des Finances ne sont pas, dans tous leurs aspects significatifs, plausibles et cohérents.

Le directeur général de l'organisation
du budget et de l'administration,
secrétaire général p. i.
et responsable de l'audit interne,



David St-Martin

Québec, septembre 2019

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du Ministère	3
Faits saillants 2018-2019	7
1. Présentation des résultats.....	11
1.1 Résultats à l'égard des objectifs présentés dans le plan stratégique	11
1.2 Résultats relatifs à la déclaration de services aux citoyens.....	40
1.3 Résultats à l'égard du Plan d'action de développement durable 2015-2020	43
2. Utilisation des ressources.....	57
2.1 Ressources humaines.....	57
2.2 Ressources financières et budgétaires	60
2.3 Ressources informationnelles	62
3. Exigences découlant de lois et de politiques et autres renseignements	67
3.1 Accès à l'égalité à l'emploi	67
3.2 Emploi et qualité de la langue française	71
3.3 Accès aux documents et protection des renseignements personnels.....	72
3.4 Divulgence d'actes répréhensibles	75
3.5 Politique de financement des services publics	76
3.6 Allègement réglementaire et administratif.....	77
3.7 Liste des lois relevant du ministre	78
3.8 Liste des organismes sous la responsabilité du ministre.....	82
3.9 Liste des publications du Ministère	83
Organigramme du Ministère.....	87

Liste des tableaux

TABLEAU 1	Résultats à l'égard des objectifs présentés dans le plan stratégique 2017-2020.....	11
TABLEAU 2	Impact financier des réductions du fardeau fiscal des Québécois depuis la mise à jour de l'automne 2018.....	19
TABLEAU 3	Illustration des allègements fiscaux pour un couple dont le revenu total est de 100 000 \$.....	20
TABLEAU 4	Écart de revenu disponible avec les autres provinces pour un couple ayant deux enfants – 2019	20
TABLEAU 5	Impact financier de la réduction du fardeau fiscal des sociétés.....	21
TABLEAU 6	Rendement des actions concertées financées par la Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État.....	23
TABLEAU 7	Mesures annoncées par bulletin d'information.....	26
TABLEAU 8	Nombre de visites sur les sites Web et nombre d'abonnés aux médias sociaux – Période du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019	34
TABLEAU 9	Indicateur de performance	40
TABLEAU 10	Perception de la qualité de service par dimension de services – 2017	41
TABLEAU 11	Indicateur de performance d'Épargne Placements Québec	42
TABLEAU 12	Résultats relatifs au Plan d'action de développement durable 2015-2020	43
TABLEAU 13	Statistiques sur les consultations prébudgétaires	47
TABLEAU 14	Effectif au 31 mars.....	57
TABLEAU 15	Heures rémunérées par secteur d'activité	57
TABLEAU 16	Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité	58
TABLEAU 17	Évolution des dépenses en formation	58
TABLEAU 18	Jours de formation selon la catégorie d'emploi.....	58
TABLEAU 19	Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier.....	58
TABLEAU 20	Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019	59
TABLEAU 21	Dépenses et évolution par programme	60
TABLEAU 22	Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1 ^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019.....	61
TABLEAU 23	Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles 2018-2019	62
TABLEAU 24	Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles.....	62
TABLEAU 25	Liste des principaux projets en ressources informationnelles des autres ressources y étant affectées.....	63
TABLEAU 26	Effectif régulier au 31 mars 2019	67
TABLEAU 27	Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2018-2019	67
TABLEAU 28	Embauche des membres de groupes cibles en 2018-2019 (en nombre, sauf indication contraire).....	67

TABLEAU 29	Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi	68
TABLEAU 30	Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des MVE) au sein de l'effectif permanent – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	68
TABLEAU 31	Évolution de la présence des membres des MVE au sein de l'effectif permanent et occasionnel – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	68
TABLEAU 32	Présence des membres des MVE au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2019.....	69
TABLEAU 33	Taux d'embauche des femmes en 2018-2019 par statut d'emploi	69
TABLEAU 34	Taux de représentativité des femmes dans l'effectif permanent au 31 mars 2019.....	69
TABLEAU 35	Autres mesures ou actions en 2018-2019	70
TABLEAU 36	Comité permanent et mandataire.....	71
TABLEAU 37	Statut de la politique linguistique institutionnelle.....	71
TABLEAU 38	Implantation de la politique linguistique institutionnelle	71
TABLEAU 39	Nombre total de demandes reçues	72
TABLEAU 40	Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais	72
TABLEAU 41	Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue	73
TABLEAU 42	Demandes ayant fait l'objet d'accommodement raisonnable et avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information.....	73
TABLEAU 43	Niveau de financement des services tarifés	76

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	Répartition de l'effectif selon le sexe.....	3
GRAPHIQUE 2	Répartition de l'effectif selon la génération	3
GRAPHIQUE 3	Solde budgétaire de 2017-2018 à 2023-2024	14
GRAPHIQUE 4	Part des transferts fédéraux dans les budgets des provinces – 2018-2019	15
GRAPHIQUE 5	Dette brute au 31 mars	16
GRAPHIQUE 6	Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars	16
GRAPHIQUE 7	Création d'emplois.....	27
GRAPHIQUE 8	Taux de chômage.....	27
GRAPHIQUE 9	Taux effectifs marginaux d'imposition sur les investissements	31

RAPPORT
ANNUEL
2018-2019

MINISTÈRE

DES FINANCES

Présentation du Ministère

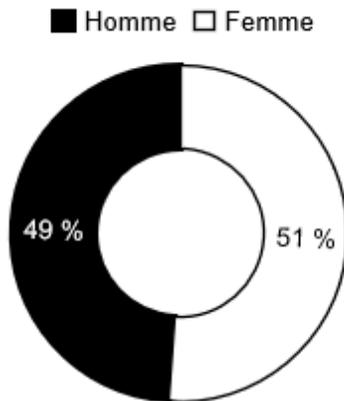
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

Un ministère qui s'appuie sur l'expertise de 582 employés



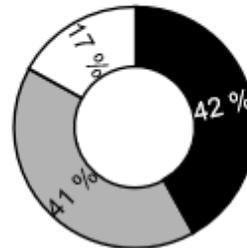
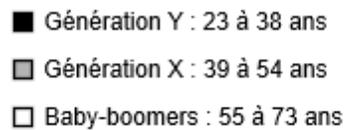
GRAPHIQUE 1

Répartition de l'effectif selon le sexe



GRAPHIQUE 2

Répartition de l'effectif selon la génération



Source : Pew Research Center.

L'organigramme détaillé du ministère des Finances est présenté à la fin de ce document.

Notre contexte

L'activité économique a été particulièrement dynamique au Québec au cours des dernières années, ce qui a favorisé l'atteinte des cibles relatives à l'équilibre budgétaire, à la création d'emplois et à la gestion de la dette.

Notre vision

Le ministère des Finances, par son apport à la gestion responsable et rigoureuse des finances publiques, entend être reconnu comme une institution performante, innovante et d'excellence, au service de l'ensemble de la société et du développement économique équitable du Québec, qui assure aux générations actuelles et futures une meilleure qualité de vie.

Notre mission

Conseiller le gouvernement en matière financière et favoriser le développement économique.

Appuyer le ministre des Finances en élaborant et en proposant au gouvernement des politiques en matière économique, fiscale, budgétaire et financière.

Élaborer et proposer au gouvernement des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

Nos valeurs



Rigueur

Excellence

Professionalisme

RAPPORT
ANNUEL
2018-2019

MINISTÈRE
DES FINANCES

Faits saillants 2018-2019

FAITS SAILLANTS 2018-2019

Programmes du Ministère

- 46 dossiers attestés dans le cadre du programme de rabais d'électricité, et 138 M\$ sous forme de rabais octroyés
- 22 projets certifiés admissibles au congé fiscal pour grands projets d'investissement, pour une aide totale de 1 143 M\$
- 120 nouveaux emplois certifiés à la mesure des centres financiers internationaux
- 4,8 M\$ versés dans le cadre des programmes de soutien au secteur des boissons alcooliques



Publication du premier *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec*



Mise en ligne d'une interface Web des *Dépenses fiscales*



Diffusion de 103 mémoires reçus dans le cadre des consultations prébudgétaires 2018-2019

Sanction de trois lois :

- Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières
- Loi modifiant la Loi sur l'assurance-dépôts
- Loi visant l'amélioration des performances de la Société de l'assurance automobile du Québec, favorisant un meilleur encadrement de l'économie numérique en matière de commerce électronique, de transport rémunéré de personnes et d'hébergement touristique et modifiant diverses dispositions législatives



RAPPORT
ANNUEL
2018-2019

MINISTÈRE

DES FINANCES

Présentation des résultats

1. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

1.1 Résultats à l'égard des objectifs présentés dans le plan stratégique

Le ministère des Finances appuie sa reddition de comptes sur les objectifs contenus dans son Plan stratégique 2017-2020. Par ailleurs, le présent rapport fournit les résultats en matière de développement durable, basés sur son Plan d'action de développement durable 2015-2020. Le rapport présente aussi les résultats relativement à sa déclaration de services et aux autres exigences découlant de lois, de politiques et de divers documents gouvernementaux.

À la suite des commentaires formulés dans le rapport 2018 sur la performance des ministères du gouvernement du Québec fait par le chercheur Marc-Nicolas Kobrynsky et publié dans la revue *L'actualité*, le ministère des Finances a apporté des précisions à son plan stratégique 2017-2020. Une nouvelle version du plan stratégique a été rendue publique en mars 2019. La section suivante fait état des résultats à l'égard de la nouvelle version du plan stratégique.

TABEAU 1

Résultats à l'égard des objectifs présentés dans le plan stratégique 2017-2020

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Page
1. Atteindre et maintenir l'équilibre budgétaire, conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire	Cibles de la Loi sur l'équilibre budgétaire atteintes chaque année	100 % des objectifs prévus dans la Loi	Équilibre budgétaire maintenu	Équilibre budgétaire maintenu	14
2. S'assurer que le Québec reçoit sa juste part des transferts fédéraux	Revenus de transferts fédéraux	Part du Québec au moins égale à son poids démographique au Canada	La part du Québec est au moins égale à son poids démographique au Canada	La part du Québec est au moins égale à son poids démographique au Canada	15
3. Réduire le poids de la dette en poursuivant les versements au Fonds des générations	Versements au Fonds des générations effectués chaque année	100 % des revenus prévus dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations 100 % des objectifs inscrits dans la Loi	100 % des revenus affectés versés 100 % des objectifs inscrits dans la Loi seront atteints d'ici 2025-2026	100 % des revenus affectés versés 100 % des objectifs inscrits dans la Loi seront atteints d'ici 2025-2026	16

TABLEAU 1

Résultats à l'égard des objectifs présentés dans le plan stratégique 2017-2020 (suite)

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Page
4. Assurer l'équité, la compétitivité et l'intégrité du régime fiscal	Présentation et comparaison du régime fiscal du Québec	Une publication par année dans le rapport annuel de gestion	Présentation du régime fiscal du Québec dans le <i>Rapport annuel de gestion 2018-2019</i>	Présentation de l'évolution relative au régime fiscal ⁽¹⁾ dans le <i>Rapport annuel de gestion 2017-2018</i>	18
	Taux de rendement des mesures de contrôle visant à contrer l'évasion fiscale et l'évitement fiscal	Rendement de neuf dollars par dollar investi dans les projets financés dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal	En 2017-2018, rendement de 10,88 \$ par dollar investi ⁽²⁾	En 2016-2017, rendement de 10,54 \$ par dollar investi	
	Recommandations de la Commission des finances publiques concernant les paradis fiscaux	Suites données à 70 % des recommandations de la Commission des finances publiques concernant les paradis fiscaux d'ici 2020	Cible atteinte en 2017-2018 avec des suites données à 87 % des recommandations et une autre recommandation à l'étude	Mesures annoncées répondant à 33 des 38 recommandations (87 %)	
5. S'assurer que les mesures fiscales atteignent les objectifs au meilleur coût possible	Un examen continu du régime fiscal	Au moins quatre bulletins d'information par année	Douze bulletins d'information publiés	Onze bulletins d'information publiés	25
6. Favoriser la création d'emplois, la participation de la population au marché du travail et la croissance de la productivité au Québec	Accroissement de l'emploi au Québec	Accroissement de l'emploi au Québec	38 900 emplois créés en 2018	90 200 emplois créés en 2017	27
7. Maintenir un environnement concurrentiel global pour favoriser l'implantation et le développement du secteur des CFI en élargissant les fonctions admissibles à la mesure fiscale	Nombre de centres financiers internationaux (CFI)	Ajouter deux CFI par année, pour un total de six sur trois ans, au-delà des 51 CFI déjà existants	45 sociétés demeurent certifiées et actives à la mesure CFI	50 sociétés demeurent certifiées et actives à la mesure CFI	29
	Nombre d'emplois dans le secteur	Ajouter 335 employés admissibles dans les CFI sur trois ans, au-delà des 972 employés admissibles déjà existants, pour un total de 1 307	1 086 employés demeurent certifiés et actifs à la mesure CFI	966 employés demeurent certifiés et actifs à la mesure CFI	
8. Favoriser la compétitivité du régime fiscal des sociétés	Taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement des sociétés	Taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement des sociétés maintenu sous celui de la moyenne canadienne	Taux effectif marginal d'imposition plus faible de 5,4 points de pourcentage que celui de la moyenne canadienne	Taux effectif marginal d'imposition plus faible de 3,1 points de pourcentage que celui de la moyenne canadienne	31

TABLEAU 1

Résultats à l'égard des objectifs présentés dans le plan stratégique 2017-2020 (suite)

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Page
9. Maintenir la qualité et la rigueur des informations produites	Rapport préélectoral	Publication d'un rapport préélectoral sur les finances publiques avant le déclenchement des élections à date fixe de l'automne 2018	Cible atteinte : Publication du <i>Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec</i> le 20 août 2018	Amorce des travaux de préparation du rapport préélectoral sur les finances publiques	32
	États financiers conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public	Application intégrale des conventions comptables du gouvernement et des normes comptables du secteur public	Pour 2018-2019, résultats inconnus ⁽³⁾ en date de production du rapport annuel	Le VGQ conclut que, à l'exception de la divergence d'interprétation de la norme révisée sur les paiements de transfert, les états financiers consolidés 2017-2018 du gouvernement ont été préparés conformément à ces normes comptables	
10. Améliorer la visibilité du Ministère auprès des citoyens et des citoyennes	Nombre de visites sur les sites Web et les médias sociaux	Augmentation de 10 % du nombre de visites sur les sites Web et les médias sociaux d'ici 2020, par rapport à l'année de référence 2017-2018	Sites Web : 1 767 830 visites, soit une diminution de 3,4 % par rapport à 2017-2018 Médias sociaux : 16 506 abonnés, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2017-2018	Sites Web : 1 830 232 visites Médias sociaux : 15 146 abonnés	34
11. Faciliter la compréhension du régime fiscal québécois	Nombre d'outils d'information et de vulgarisation sur le régime fiscal mis en ligne	Maintenir un minimum de trois outils Web actifs	Quatre outils Web actifs	Cinq outils Web actifs	35
12. Améliorer l'efficacité dans la gestion des travaux	Nombre de processus révisés et améliorés	Dix processus révisés et améliorés au sein du Ministère d'ici 2020	Quatre processus révisés ou améliorés	Deux processus révisés ou améliorés	36
13. Assurer un haut niveau de compétences spécialisées du personnel	Nombre d'employés et d'employées ayant eu accès à des formations adaptées à l'évolution du domaine des finances publiques	Cinquante participants par année inscrits à des activités de formation	Formations liées à une expertise suivies par 372 employés ⁽⁴⁾	Formations liées à une expertise suivies par 299 employés ⁽⁵⁾	37
14. Faire connaître le rôle-conseil exercé par le Ministère et sa contribution à la réalisation des mandats du gouvernement et des MO	Inventaires des réalisations à l'égard des services-conseils offerts par le ministère des Finances auprès des autres ministères et organismes (MO)	Liste des réalisations à l'égard des services-conseils offerts par le Ministère auprès des autres MO publiée annuellement dans le rapport annuel de gestion	Réalisations présentées dans le <i>Rapport annuel de gestion 2018-2019</i>	Réalisations présentées dans le <i>Rapport annuel de gestion 2017-2018</i>	38

(1) La cible de cet objectif a été modifiée dans la version amendée du Plan stratégique 2017-2020 du ministère des Finances.

Les résultats de 2017-2018 et de 2018-2019 ne peuvent pas être comparés.

(2) Les résultats de 2018-2019 seront connus ultérieurement.

(3) Les conclusions de l'audit des états financiers du gouvernement par le VGQ seront disponibles au cours de l'automne 2019.

(4) Ces données sont basées sur l'année civile 2018.

(5) Ces données sont basées sur l'année civile 2017.

ENJEU	UNE GESTION RESPONSABLE DES FINANCES PUBLIQUES
ORIENTATION 1	ASSURER LE FINANCEMENT PÉRENNE DES SERVICES PUBLICS DANS LE RESPECT DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET DE LA CAPACITÉ DE PAYER DES QUÉBÉCOIS ET DES QUÉBÉCOISES
AXE	L'ATTEINTE ET LE MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET LA RÉDUCTION DE LA DETTE

Objectif 1 : Atteindre et maintenir l'équilibre budgétaire, conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire

Le maintien de l'équilibre budgétaire nécessite une gestion responsable des finances publiques.

- Il exige que les dépenses soient établies en fonction de l'évolution des revenus.
- Il permet la réduction graduelle du poids de la dette au bénéfice des générations actuelles et futures de tous les Québécois.

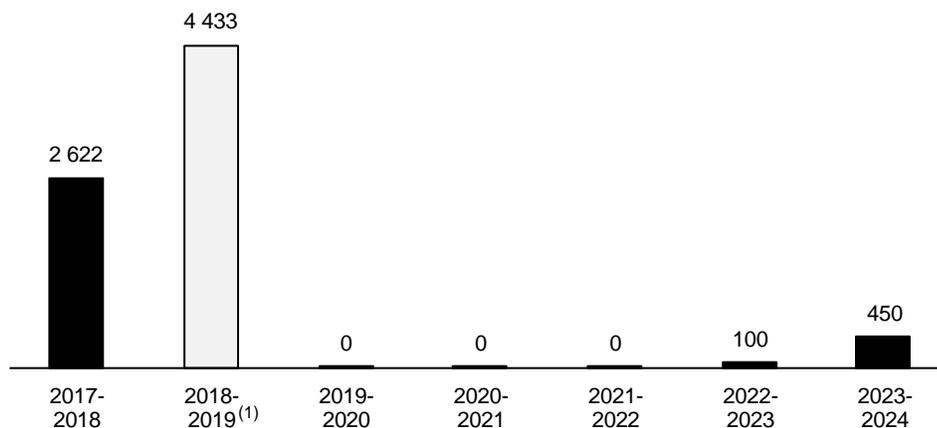
Les orientations économiques et budgétaires du gouvernement comprennent le maintien de l'équilibre budgétaire. En 2018-2019, un excédent budgétaire de 4,4 milliards de dollars est prévu.

Le gouvernement prévoit, dans le budget 2019-2020, le maintien de l'équilibre budgétaire pour les années 2019-2020 à 2023-2024, et ce, sans avoir recours à la réserve de stabilisation.

C'est en stimulant les investissements, en augmentant la participation au marché du travail, en investissant en éducation et en réduisant le poids de la dette que le gouvernement se donne les moyens de répondre aux préoccupations des Québécois et des Québécoises. L'action du gouvernement est donc axée sur la création de richesse et la croissance du potentiel de l'économie, qui permettront, au cours des prochaines années, la mise en œuvre des engagements et la réalisation des missions de l'État.

GRAPHIQUE 3

Solde budgétaire de 2017-2018 à 2023-2024 (en millions de dollars)



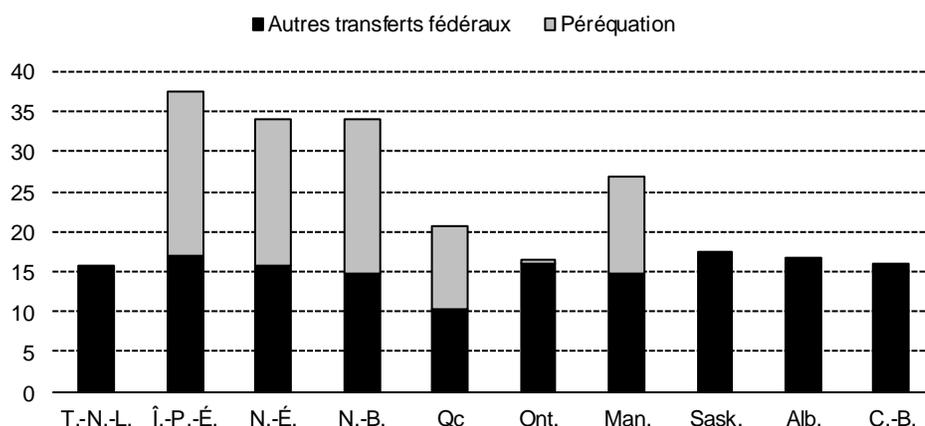
Note : Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation, le cas échéant.
(1) Les données pour 2018-2019 ont été publiées dans le *Rapport mensuel des opérations financières préliminaires* du 21 juin 2019.

Objectif 2 : S'assurer que le Québec reçoit sa juste part des transferts fédéraux

En 2018-2019, les revenus de transferts fédéraux du Québec, qui comprennent les paiements de péréquation, le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) et les autres programmes, se sont élevés à 23,4 milliards de dollars, soit 21 % de ses revenus budgétaires. Il s'agit d'une part comparable à la moyenne des provinces (19 %). Quant à la part des transferts fédéraux aux provinces qui revient au Québec, elle est au moins égale à son poids démographique au Canada.

GRAPHIQUE 4

Part des transferts fédéraux dans les budgets des provinces – 2018-2019 (en pourcentage)



Note : Dans le cas du Québec, les transferts fédéraux excluant la péréquation sont réduits de la valeur de l'abattement spécial du Québec.
Sources : Données extraites des budgets des provinces.

Les demandes du Québec à l'égard des transferts fédéraux sont exposées dans le contexte notamment de la publication du budget provincial et des rencontres fédérales-provinciales-territoriales des ministres des Finances. En 2018, deux rencontres fédérales-provinciales-territoriales des ministres des Finances ont eu lieu, soit les 26 juin et 10 décembre 2018.

De plus, un chapitre sur les transferts fédéraux présentant les demandes du Québec au gouvernement fédéral a été publié dans le budget de mars 2019. Le Québec demande :

- que le TCS corresponde à 25 % des dépenses des provinces en santé à compter de 2021-2022 et que cette part soit maintenue par la suite;
- un rehaussement graduel d'ici 2026-2027 du TCPS à son niveau de 1994-1995, qui tiendra compte de l'inflation;
- que le traitement des dividendes d'Hydro-Québec à la péréquation soit équitable.

Finalement, concernant la phase 2 du plan fédéral en infrastructures, le Québec a conclu le 6 juin 2018 avec le gouvernement fédéral l'entente bilatérale intégrée, qui lui permettra de recevoir un montant de plus de 7,5 milliards de dollars d'ici 2027-2028. La part du Québec de l'enveloppe fédérale (33,1 milliards de dollars) correspond à son poids démographique. Le Québec a commencé à soumettre des projets dans le cadre de quatre volets :

- le transport en commun (5,2 milliards de dollars);
- les infrastructures vertes (1,8 milliard de dollars);
- les infrastructures communautaires, culturelles et récréatives (257 millions de dollars);
- les infrastructures pour les collectivités rurales et nordiques (289 millions de dollars).

Objectif 3 : Réduire le poids de la dette en poursuivant les versements au Fonds des générations

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que, pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB du Québec, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

Pour réduire le poids de la dette, le gouvernement dispose du Fonds des générations, mis en place en 2006. Les revenus qui sont alloués annuellement au Fonds des générations sont consacrés à la réduction de la dette. En 2018-2019, l'ensemble des revenus consacrés au Fonds des générations, soit 3,1 milliards de dollars, ont servi à la réduction du poids de la dette.

Au 31 mars 2019, la dette brute s'est établie à 200,8 milliards de dollars, soit l'équivalent de 46,1 % du PIB. Ce ratio s'établira à 44,6 % au 31 mars 2021. L'objectif de réduction de la dette brute prévu dans la Loi aura alors été atteint cinq ans plus tôt que prévu. Le poids de la dette brute est en diminution depuis 2015-2016.

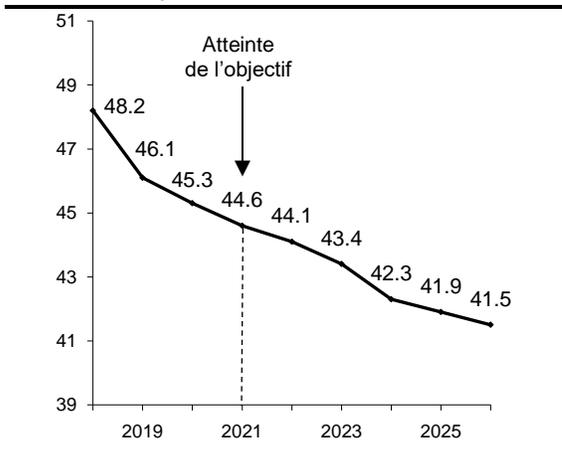
Au 31 mars 2019, la dette représentant les déficits cumulés au sens de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations s'est établie, quant à elle, à 111,5 milliards de dollars, ce qui équivaut à 25,6 % du PIB. L'objectif de réduction de la dette représentant les déficits cumulés sera atteint en 2025-2026, comme prévu dans la Loi.

— Sans l'ajout de la réserve de stabilisation, l'objectif de réduction de la dette représentant les déficits cumulés à 17 % du PIB serait atteint en 2023-2024.

GRAPHIQUE 5

Dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

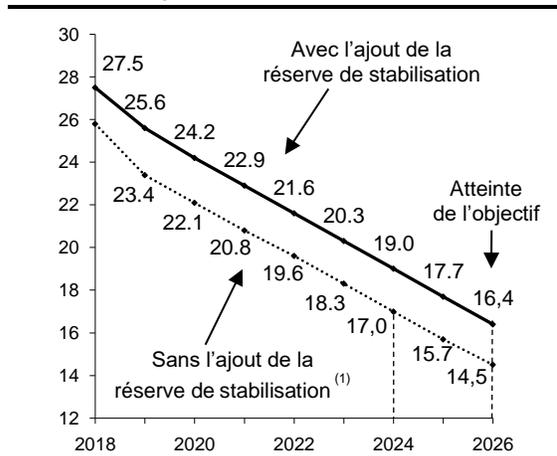


Note : Il s'agit de projections à compter de 2025.

GRAPHIQUE 6

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



Note : Il s'agit de projections à compter de 2025.

(1) Il s'agit de la dette représentant les déficits cumulés au sens des comptes publics, soit sans l'ajout de la réserve de stabilisation.

□ Les bénéfices associés à une réduction de la dette

La réduction du poids de la dette contribue à la croissance économique par l'instauration d'un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

Grâce à la baisse du poids de la dette, le Québec bénéficie de coûts d'emprunt avantageux. Le Québec emprunte actuellement à des coûts inférieurs à ceux de l'Ontario.

La réduction du poids de la dette permettra aussi au Québec :

- d'assurer un financement stable des principales missions de l'État;
- de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population;
- de financer des investissements dans les infrastructures publiques;
- de contrer un éventuel ralentissement de l'économie;
- de réduire le fardeau fiscal des Québécois;
- d'augmenter l'autonomie financière du Québec dans la fédération.

Pour ces diverses raisons, le gouvernement entend poursuivre la réduction du poids de la dette.

ENJEU	UN QUÉBEC ENTREPRENANT ET COMPÉTITIF QUI GÉNÈRE DE LA RICHESSE
ORIENTATION 2	ASSURER UN ENVIRONNEMENT FISCAL COMPÉTITIF, ÉQUITABLE ET SIMPLE
AXE	LA PROGRESSIVITÉ, L'ÉQUITÉ, L'INTÉGRITÉ, L'EFFICIENCE ET LA SIMPLICITÉ DU RÉGIME FISCAL

Objectif 4 : Assurer l'équité, la compétitivité et l'intégrité du régime fiscal

□ Fardeau fiscal des particuliers

Le gouvernement du Québec s'est engagé à remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois. En vue de respecter cet engagement, le gouvernement a mis en place, depuis la mise à jour économique et financière de l'automne 2018, plusieurs mesures fiscales totalisant près de 5,2 milliards de dollars sur six ans à compter de 2018-2019.

■ *Le point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2018*

À l'occasion de la mise à jour économique et financière de l'automne 2018, le ministre des Finances a annoncé des mesures visant à remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois, soit :

- le versement d'une allocation famille plus généreuse permettant de bonifier l'aide maximale de 500 \$ pour les deuxième et troisième enfants;
- le gel de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants en 2019 au montant qui prévalait en 2018;
- la mise en place, dès 2018, d'un nouveau crédit d'impôt remboursable de 200 \$ par personne âgée de 70 ans ou plus à faible revenu;
- un financement additionnel de près de 21 millions de dollars en 2018-2019 pour des programmes d'acquisition de véhicules électriques jusqu'au 31 mars 2019.

■ Le Plan budgétaire du Québec de mars 2019

Dans le cadre du budget 2019-2020, le ministre des Finances a annoncé la mise en place d'autres initiatives afin de respecter l'engagement gouvernemental de remettre davantage d'argent dans le portefeuille des Québécois.

- Les familles profiteront de l'abolition graduelle de la contribution additionnelle pour frais de garde d'enfants à partir de 2019. En 2022, la contribution additionnelle sera abolie pour toutes les familles, ce qui représentera une baisse moyenne de leurs frais de garde payés de 1 200 \$.
- Un premier pas vers un taux unique de la taxe scolaire sur l'ensemble du territoire québécois à compter de 2019 a été entrepris.
- Des investissements sont prévus pour bonifier l'aide de certains programmes gouvernementaux versée aux familles à faible revenu qui reçoivent des pensions alimentaires pour enfants à charge.
- Les travailleurs d'expérience qui désirent prolonger leur carrière pourront profiter d'une bonification d'un incitatif fiscal qui leur était adressé. Les travailleurs de 60 ans sont dorénavant admissibles à la mesure, et la baisse d'impôt maximale additionnelle varie entre 150 \$ et 1 500 \$ selon l'âge.
- Un financement additionnel est prévu dans le programme Roulez vert, qui vise à encourager l'acquisition de véhicules électriques et l'installation de bornes de recharge.

Par ailleurs, l'aide accordée aux parents d'un enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels sera bonifiée dès 2020-2021.

TABLEAU 2

Impact financier des réductions du fardeau fiscal des Québécois depuis la mise à jour de l'automne 2018 (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Budget 2019-2020							
– Abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants	-5,4	-42,2	-116,0	-158,7	-180,3	-184,8	-687,4
– Uniformisation graduelle des taux de la taxe scolaire	—	-200,0	-266,9	-262,1	-256,5	-251,2	-1 236,7
– Bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge	—	-28,4	-36,2	-36,2	-36,2	-36,2	-173,2
– Miser sur la prolongation de carrière des 60 ans ou plus	—	-104,5	-105,6	-106,6	-107,7	-108,8	-533,2
– Prolongation du programme Roulez vert	—	-156,3	-277,5	—	—	—	-433,8
Sous-total	-5,4	-531,4	-802,2	-563,6	-580,7	-581,0	-3 064,3
<i>Le point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2018⁽¹⁾</i>							
	-185,2	-358,4	-372,4	-385,0	-398,2	-411,8	-2 111,0
TOTAL	-190,6	-889,8	-1 174,6	-948,6	-978,9	-992,8	-5 175,3

(1) Ces sommes incluent la bonification de l'Allocation famille, le montant pour le soutien des aînés, le gel de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants et le financement additionnel pour l'acquisition de véhicules électriques.

■ Un fardeau fiscal à la baisse

Les mesures mises en place depuis la mise à jour économique et financière de l'automne 2018 permettent d'augmenter le revenu disponible des ménages, principalement celui des familles. À titre illustratif, un couple ayant un revenu familial de 100 000 \$ profitera d'un gain de 833 \$ en 2019 et de 2 075 \$ à terme.

TABLEAU 3

Illustration des allègements fiscaux pour un couple dont le revenu total est de 100 000 \$ (en dollars)

	2019	À terme
Bonification de l'Allocation famille	500	500
Abolition de la contribution additionnelle pour frais de garde ⁽¹⁾	273	1 396
Uniformisation de la taxe scolaire ⁽²⁾	60	179
TOTAL	833	2 075

(1) Le coût illustré s'applique pour un couple ayant deux revenus égaux et deux enfants (1 et 3 ans) en service de garde subventionné. Ce montant exclut l'effet de la mesure sur l'impôt fédéral.

(2) Ce coût suppose une résidence d'une valeur de 270 000 \$ située à Montréal. Le montant pour 2019 est présenté à titre illustratif et représente le tiers de l'allègement fiscal estimé à terme.

Ces mesures viennent augmenter l'aide fiscale accordée aux familles québécoises, ce qui leur permet de profiter d'un des revenus disponibles les plus avantageux au Canada.

En effet, le revenu disponible d'un couple ayant deux enfants est supérieur à celui de la moyenne canadienne jusqu'à un revenu de plus de 175 000 \$.

— Un couple avec un revenu total de 50 000 \$ aura un revenu disponible de 54 901 \$ en 2019, dépassant de 12 531 \$ celui de la moyenne canadienne, ce qui représente un écart de 29,6 %.

TABLEAU 4

Écart de revenu disponible avec les autres provinces pour un couple ayant deux enfants – 2019 (en dollars)

Revenu total	Charge fiscale des Québécois ⁽¹⁾		Revenu disponible		Écart avec la moyenne canadienne	
	En \$	En %	Québec	Moyenne canadienne ⁽²⁾	En \$	En %
25 000	-20 087	-80,3	45 087	32 750	12 337	37,7
50 000	-4 901	-9,8	54 901	42 369	12 531	29,6
75 000	9 235	12,3	65 765	55 672	10 093	18,1
100 000	21 609	21,6	78 391	70 398	7 993	11,4
150 000	46 953	31,3	103 047	100 930	2 117	2,1

Note : L'écart est présenté pour un couple ayant deux enfants (3 et 4 ans), qui supporte des frais de garde à contribution réduite et qui possède deux revenus de travail égaux.

(1) Elle inclut les charges fédérales et provinciales, soit les impôts, les cotisations sociales obligatoires et les transferts sociaux.

(2) Il s'agit de la moyenne canadienne excluant le Québec. Elle inclut la déduction fédérale et celle des provinces pour frais de garde d'enfants.

□ Fardeau fiscal des sociétés

■ Réduction du fardeau fiscal des sociétés

Le gouvernement a annoncé plusieurs mesures d'application générale relativement à la fiscalité des sociétés, qui visent la réduction du fardeau fiscal des sociétés et l'amélioration de leur compétitivité.

Le gouvernement a annoncé notamment la réduction immédiate des cotisations des PME au Fonds des services de santé (FSS). Pour ce faire, le gouvernement a :

- devancé de quatre ans les baisses de taux prévues pour les secteurs primaire et manufacturier, en rendant immédiatement effectif le taux prévu au 1^{er} janvier 2022 (1,25 %);
- devancé de deux ans les baisses de taux prévues pour les secteurs des services et de la construction, en rendant immédiatement effectif le taux prévu au 1^{er} janvier 2020 (1,75 %);
- devancé de deux ans la hausse prévue de seuil de masse salariale donnant droit au taux réduit, en rendant effectif le seuil de 6 millions de dollars qui était prévu au 1^{er} janvier 2020.

De plus, dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018, le gouvernement a mis en place des initiatives fiscales qui profiteront annuellement à 90 000 entreprises au Québec, en leur permettant d'investir dans leur croissance. Ces mesures sont :

- l'augmentation à 100 % du taux d'amortissement à l'égard du matériel informatique, du matériel de fabrication et de transformation, de l'équipement de production d'énergie propre ainsi que d'une propriété intellectuelle;
- la mise en place de l'amortissement bonifié, soit une bonification de la déduction pour amortissement usuelle applicable à l'année d'acquisition relativement à tous les autres types d'investissements;
- une nouvelle déduction additionnelle pour amortissement permanente de 30 % à l'égard du matériel informatique, du matériel de fabrication et de transformation, de l'équipement de production d'énergie propre ainsi que d'une propriété intellectuelle.

Les mesures de réduction du fardeau fiscal des sociétés représentent un allègement fiscal de plus de 1,8 milliard de dollars sur cinq ans.

TABLEAU 5

Impact financier de la réduction du fardeau fiscal des sociétés (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Réduction immédiate de la cotisation au FSS	-108,3	-82,9	-47,5	-21,4	—	-260,1
Accélérer l'amortissement pour inciter les entreprises à investir davantage	-44,0	-443,0	-320,0	-292,0	-256,0	-1 355,0
Nouvelle déduction additionnelle pour amortissement permanente de 30 %	—	-5,0	-37,0	-80,0	-109,0	-231,0
TOTAL	-152,3	-530,9	-404,5	-393,4	-365,0	-1 846,1

□ Des mesures pour assurer l'équité fiscale

À l'occasion du budget 2019-2020, le gouvernement a annoncé de nombreuses mesures afin d'assurer l'équité fiscale et de lutter plus efficacement contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement d'activités criminelles. Le gouvernement s'est notamment engagé :

- à renforcer le mécanisme de divulgation obligatoire et à améliorer les règles relatives aux prête-noms;
- à rendre inadmissibles aux contrats publics les entreprises et les promoteurs fautifs en matière d'évitement fiscal abusif;
- à appliquer la taxe sur l'hébergement aux activités de personnes exploitant une plateforme numérique offrant des unités d'hébergement;
- à élargir l'attestation de Revenu Québec au secteur de l'entretien ménager des édifices publics;
- à accroître la conformité fiscale en lien avec les transactions effectuées sur les marchés financiers;
- à renforcer la lutte contre les fraudes envers l'État;
- à confier l'administration de la Loi sur les entreprises de services monétaires à Revenu Québec.

Au cours de la dernière année, le gouvernement a également pris des initiatives visant à améliorer la transparence fiscale et corporative. La transparence des entités et des arrangements est nécessaire pour assurer la légitimité et l'équité du régime fiscal.

Ainsi, la mise en place de l'outil de recherche sur les données du registre des entreprises et d'un projet visant à lier les registres des entreprises canadiens a été financée en 2018-2019.

De plus, diverses mesures ont été annoncées dans le budget 2019-2020 afin d'améliorer la transparence corporative par l'entremise du Registraire des entreprises du Québec (REQ), soit :

- élargir la liste des organismes québécois ayant un pouvoir d'enquête qui pourront utiliser l'outil de recherche sur les données du registre des entreprises et leur permettre de conclure des ententes de diffusion;
- intensifier les activités d'inspection, de surveillance et d'enquête du REQ afin d'accroître la fiabilité des données;
- remplacer le système de classification par code d'activité économique actuellement utilisé par le REQ par le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord;
- alléger les exigences réglementaires et procédurales;
- modifier la Loi sur la publicité légale des entreprises afin de permettre au REQ d'exiger des informations ou des documents lui permettant de vérifier la légalité et l'exactitude du contenu des déclarations déposées dans le registre, ce qui accroîtra la fiabilité des données y apparaissant;
- promouvoir davantage le registre des entreprises du Québec par l'entremise de présentations et de formations, ce qui permettra aux entreprises, aux ministères et organismes et à la population en général de mieux connaître le registre et son accessibilité.

□ Des actions concertées pour lutter contre l'évasion fiscale

La Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État¹ (Provision), qui relève du Ministère, sert principalement à financer des actions concertées de lutte contre l'évasion fiscale et les fraudes commises envers l'État. En 2018-2019, la Provision a été bonifiée, passant de 51,7 millions de dollars en 2017-2018 à 58,8 millions de dollars, notamment pour financer les actions concertées suivantes :

- le comité ACCES² tabac;
- le comité ACCES construction;
- le comité ACCES alcool;
- le comité ACCEF³;
- la lutte contre les réseaux organisés de travail au noir;
- le comité ACCES cannabis⁴.

TABLEAU 6

Rendement des actions concertées financées par la Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2016-2017	2017-2018
ACCES tabac	186,5	207,6
ACCES construction	102,0	108,3
ACCES alcool	83,3	83,4
ACCEF	36,7	21,7
Lutte contre les réseaux organisés de travail au noir	12,1	14,5
Division des dossiers spéciaux en matière pénale ⁽¹⁾	80,5	93,8
TOTAL	501,1	529,3
Financement accordé aux partenaires ⁽²⁾	47,6	48,6
RENDEMENT PAR DOLLAR INVESTI (EN DOLLARS)	10,54	10,88

Note : Les données ayant été arrondies, la somme des montants peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Depuis 2018-2019, la Division des dossiers spéciaux en matière pénale n'est plus financée par la Provision, mais par les crédits du ministère de la Justice.

(2) Le montant affiché inclut uniquement les actions concertées de lutte contre l'évasion fiscale qui ont généré un rendement. La Provision peut également servir à financer d'autres types de projets.

Source : Compilation du ministère des Finances du Québec.

¹ Avant 2019-2020, il s'agissait de la Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour des initiatives concernant les revenus. Dans le budget 2019-2020, le nom de la Provision a été modifié afin de refléter l'ajout de la lutte contre les fraudes envers l'État au mandat de la Provision.

² Actions concertées pour contrer les économies souterraines.

³ Actions concertées contre les crimes économiques et financiers.

⁴ Ce comité a été financé par l'entremise de la Provision au cours de l'année 2018-2019, soit l'année de sa mise en place. Depuis 2019-2020, il est financé par l'entremise du Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis.

Les projets financés par la Provision ont généré un rendement de 529,3 millions de dollars en 2017-2018, soit la dernière année pour laquelle cette estimation est disponible. Le Ministère avait alors octroyé 48,6 millions de dollars aux ministères et organismes participant aux actions concertées afin que ces derniers mettent en place des projets de lutte contre l'évasion fiscale. Le rendement par dollar investi de ces projets a donc été de 10,88 \$, en augmentation par rapport à 2016-2017.

❑ **Les recommandations de la Commission des finances publiques**

Dans son rapport déposé en mars 2017 et portant sur la question des paradis fiscaux, la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale énonce 38 recommandations, dont plusieurs s'adressent directement au ministère des Finances et à Revenu Québec.

- En déposant le Plan d'action pour assurer l'équité fiscale, à l'automne 2017, le gouvernement proposait des mesures répondant à 33 des recommandations du rapport. Ces mesures ont été mises en œuvre au cours des dernières années.
- Au total, quatre recommandations n'ont pas été retenues, car il a été établi après analyse qu'elles n'étaient pas dans l'intérêt du Québec.
- Le gouvernement étudie actuellement la meilleure façon de répondre à la dernière recommandation, soit de « disqualifier les entreprises candidates aux subventions gouvernementales qui ont été reconnues coupables d'évitement fiscal abusif ».

En plus de répondre à la majorité des recommandations de la Commission des finances publiques, le gouvernement a bonifié le Plan d'action pour assurer l'équité fiscale lors du dernier budget.

Objectif 5 : S'assurer que les mesures fiscales atteignent les objectifs au meilleur coût possible

Outre les modifications apportées au régime fiscal québécois dans le budget 2019-2020, le ministère des Finances a procédé à des changements législatifs de nature fiscale par le biais de douze bulletins d'information, et ce, au cours de la période débutant le 1^{er} avril 2018 et se terminant le 31 mars 2019.

L'ensemble des modifications introduites dans ces bulletins d'information s'inscrivent dans la volonté du Ministère de s'assurer que les axes privilégiés dans l'orientation 2, « Assurer un environnement fiscal compétitif, équitable et simple », fassent l'objet d'un suivi continu.

Le tableau suivant présente les différentes mesures mises de l'avant dans ces bulletins d'information, selon le moment de leur introduction et en fonction des objectifs inscrits dans l'orientation 2.

TABLEAU 7

Mesures annoncées par bulletin d'information
(1^{er} avril 2018 – 31 mars 2019)

Bulletin d'information (BI)	Mesures introduites	Axes privilégiés
BI 2018-3 (28 mai 2018)	Harmonisation à une mesure annoncée dans le budget fédéral du 27 février 2018 en matière de taxes de vente	Simplicité
BI 2018-4 (20 juin 2018)	Assouplissement des critères d'admissibilité au supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels	Équité et progressivité
BI 2018-5 (27 juin 2018)	Harmonisation avec le Communiqué 2018-055 du ministère des Finances du Canada	Simplicité
BI 2018-6 (10 juillet 2018)	Harmonisation à diverses mesures fiscales annoncées dans le budget fédéral du 27 février 2018	Simplicité
	Harmonisation à certaines mesures contenues dans la loi n° 1 d'exécution du budget de 2018	Simplicité
	Mesures concernant les demandes péremptoires de renseignements et les ordonnances	Intégrité et efficacité
	Modifications apportées à divers paramètres de Capital régional et coopératif Desjardins	Efficacité
BI 2018-7 (15 août 2018)	Mesures relatives à la fiscalité autochtone tenant compte de la légalisation du cannabis	Efficacité, intégrité et progressivité
	Bonification temporaire du crédit d'impôt pour investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation	Progressivité
BI 2018-8 (25 octobre 2018)	Réduction du taux de cotisation au Fonds des services de santé pour l'ensemble des petites et moyennes entreprises (PME)	Progressivité
	Harmonisation avec le Communiqué 2018-065 du ministère des Finances du Canada	Simplicité
BI 2018-9 (3 décembre 2018)	Bonification du montant maximal du paiement de soutien aux enfants pour les deuxième et troisième enfants	Progressivité
	Instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour le soutien des aînés	Progressivité
	Harmonisation à certaines mesures annoncées dans l' <i>Énoncé économique</i> de l'automne 2018 du ministère des Finances du Canada	Simplicité
	Modification et abolition de la déduction additionnelle pour amortissement de 60 %	Progressivité
BI 2018-10 (13 décembre 2018)	Instauration d'une déduction additionnelle pour amortissement de 30 %	Progressivité
	Ajustements apportés aux seuils de réduction applicables pour la détermination des primes au travail	Progressivité et efficacité
	Harmonisation avec une mesure de la Loi n° 1 d'exécution du budget 2018	Simplicité
	Reconnaissance accrue des psychothérapeutes pour la définition du terme « praticien » utilisée dans le régime d'imposition des particuliers	Simplicité et équité
BI 2019-1 (15 janvier 2019)	Reconnaissance des investissements faits par les fonds de travailleurs dans Teralys Capital Fonds d'Innovation 2018 S.E.C.	Progressivité
	Revalorisation des exemptions accordées aux fins du calcul de la prime payable au régime public d'assurance médicaments	Progressivité
	Harmonisation avec le Communiqué 2019-004 du ministère des Finances du Canada	Simplicité
BI 2019-2 (1 ^{er} février 2019)	Harmonisation aux plafonds régissant la déductibilité des frais d'automobile et aux taux des avantages relatifs à l'utilisation d'une automobile pour l'année 2019	Simplicité
BI 2019-3 (28 février 2019)	Mesure relative à la taxe de vente du Québec en matière de commerce électronique	Intégrité, équité et efficacité
BI 2019-4 (19 mars 2019)	Harmonisation à certaines mesures du budget fédéral du 19 mars 2019 en matière de taxes de vente	Simplicité

ENJEU	UN QUÉBEC ENTREPRENANT ET COMPÉTITIF QUI GÉNÈRE DE LA RICHESSE
ORIENTATION 3	METTRE EN PLACE UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE PROPICE À UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE
AXE	LES ASSISES D'UNE ÉCONOMIE D'AVANT-GARDE

Objectif 6 : Favoriser la création d'emplois, la participation de la population au marché du travail et la croissance de la productivité au Québec

□ Une poursuite de la création d'emplois

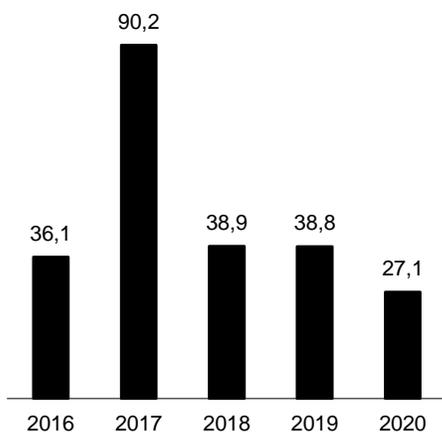
En 2018, 38 900 emplois ont été créés en moyenne.

— Le nombre d'emplois à temps plein a augmenté de 61 300 en 2018, alors que l'emploi salarié privé a progressé de 24 800.

De plus, le taux de chômage a diminué de 0,6 point de pourcentage, pour s'établir à 5,5 % en 2018. Il s'agit du taux annuel le plus bas jamais enregistré depuis le début de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, en 1976.

GRAPHIQUE 7

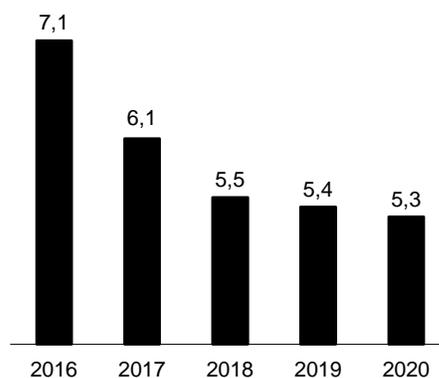
Création d'emplois
(en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 8

Taux de chômage
(en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

□ Mesures pour accroître la participation au marché du travail annoncées dans le *Plan budgétaire du Québec* de mars 2019

Le gouvernement a annoncé, dans le cadre du *Plan budgétaire du Québec* de mars 2019, la mise en place d'initiatives pour favoriser la création d'emplois, la participation de la population au marché du travail et la croissance de la productivité au Québec. Parmi ces mesures :

— 339 millions de dollars sur cinq ans pour réduire les charges sur la masse salariale des PME afin de favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience;

- Cette réduction offrira à plus de 34 000 PME de tous les secteurs d'activité une diminution importante des cotisations québécoises sur la masse salariale liées aux salaires versés à des travailleurs âgés de 60 ans ou plus. Elle permettra ainsi de contribuer au maintien en emploi de 112 000 travailleurs d'expérience.
- 20 millions de dollars sur cinq ans pour bonifier des programmes de services publics d'emplois afin de mieux soutenir les travailleurs expérimentés, notamment grâce à l'adaptation de l'organisation du travail au sein des entreprises, à l'incitation à la formation en entreprise, au transfert des compétences plus facile et à l'accompagnement des travailleurs expérimentés dans la recherche d'emploi;
- 730 millions de dollars sur cinq ans pour mieux intégrer les personnes immigrantes afin de soutenir la croissance économique par un accompagnement personnalisé tout au long du processus d'intégration;
 - Ces sommes permettront de modifier les façons de faire gouvernementales en matière de planification, de prospection, d'attraction, de recrutement international, de sélection, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes.
 - Elles permettront, par exemple, d'élargir l'accès à toutes les personnes immigrantes, dont les travailleurs étrangers temporaires, à plusieurs programmes d'intégration et de francisation, de soutenir les collectivités et d'accompagner les entreprises dans le recrutement et le maintien en emploi de travailleurs étrangers temporaires.
- 45 millions de dollars sur quatre ans pour bonifier le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la Commission des partenaires du marché du travail, laquelle offre des formations qui répondent aux besoins des entreprises afin de favoriser la mobilité et l'avancement de leurs employés dans l'entreprise;
- 533 millions de dollars pour la bonification d'une mesure fiscale d'incitation au travail offerte aux travailleurs d'expérience pour la prolongation de leur carrière;
 - Ce crédit d'impôt vise à favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience ainsi que le retour au travail de ceux qui en ont la capacité. En ce qui concerne la pénurie de main-d'œuvre, une pleine utilisation du bassin de travailleurs potentiels est nécessaire pour soutenir la croissance économique de l'ensemble du Québec.
 - Deux bonifications sont donc prévues dès 2019. L'âge d'admissibilité au crédit d'impôt est baissé de 61 à 60 ans, et les plafonds de revenus admissibles au crédit d'impôt sont haussés à 10 000 \$ pour les travailleurs de 60 à 64 ans. Ces bonifications permettront une baisse d'impôt additionnelle maximale, qui varie de 150 \$ à 1 500 \$ selon l'âge du travailleur.
- 80 millions de dollars sur cinq ans pour financer la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, notamment afin de :
 - bonifier le Programme de subventions aux entreprises adaptées, qui vise à offrir des emplois aux personnes handicapées dans une entreprise adaptée en versant une subvention aux entreprises,
 - bonifier le Contrat d'intégration au travail, qui favorise l'accès au marché du travail pour les personnes handicapées en remboursant à l'employeur certains frais nécessaires pour l'intégration ou le maintien en emploi de ces personnes,
 - diversifier l'offre de services socioprofessionnels destinés aux adultes ayant une déficience afin de soutenir leur pleine participation sociale.

Objectif 7 : Maintenir un environnement concurrentiel global pour favoriser l'implantation et le développement du secteur des centres financiers internationaux en élargissant les fonctions admissibles à la mesure fiscale

En 2018-2019, dans le cadre du Programme des centres financiers internationaux (CFI), le Ministère a traité :

- 6 demandes de certification de sociétés;
- 47 demandes d'attestation annuelle de sociétés déjà certifiées;
- 278 demandes de certification pour de nouveaux employés;
- 1 075 demandes d'attestation annuelle d'employés détenant un certificat d'admissibilité.

Au 31 mars 2019, 45 sociétés et 1 086 employés demeurent certifiés et actifs à la mesure CFI, une augmentation de 120 emplois par rapport au 31 mars 2018.

Dans le cadre du Programme pour la création de nouvelles sociétés de services financiers (NSSF), le Ministère a traité :

- 2 nouvelles demandes de certification de sociétés;
- 13 demandes d'attestation annuelle de sociétés déjà certifiées;
- 29 demandes d'attestation annuelle d'employés admissibles;
- 1 demande de certification de spécialiste étranger;
- 1 demande d'attestation de spécialiste étranger.

Au 31 mars 2019, onze nouvelles sociétés de services financiers demeurent certifiées et actives à la mesure NSSF, comparativement à quatorze au 31 mars 2018.

Par ailleurs, le Ministère poursuit la révision de ses processus, amorcée en 2016-2017, pour faciliter et simplifier le traitement des demandes.

❑ Environnement législatif et réglementaire

Le Ministère a également agi dans l'objectif de maintenir au Québec un environnement législatif et réglementaire concurrentiel pour le secteur financier.

- Dans un premier temps, il a piloté l'adoption par le gouvernement, en juin 2018, de la Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières (L.Q. 2018, chapitre 23).
- Il a aussi piloté le projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-dépôts, adopté par l'Assemblée nationale en mars 2019, qui assure un encadrement conforme aux standards internationaux, applicable au Mouvement Desjardins, une institution financière d'importance au Québec.

Le Ministère a ensuite vu à la mise à jour des règlements complétant cette importante réforme. Plus précisément, les règlements suivants ont été adoptés par le gouvernement ou par l'Autorité des marchés financiers (AMF) :

- le Règlement sur certaines mesures transitoires pour l'application de la Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières;

- le Règlement du comité consultatif des consommateurs de produits et utilisateurs de services financiers;
- le Règlement sur le régime d'indemnisation applicable en raison de certaines opérations de résolution;
- le Règlement précisant l'application des articles 40.15 à 40.17 de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts aux contrats financiers protégés et leur transfert;
- le Règlement sur les catégories de créances non garanties négociables et transférables et sur l'émission de ces créances et de parts.

Le Ministère a également mené une consultation publique préalable à la proposition d'un règlement relatif à l'assurance des copropriétés, qui viendra elle aussi poursuivre la réforme amorcée en 2018.

Par ailleurs, plusieurs règlements découlant de la Loi sur les valeurs mobilières et de la Loi sur les instruments dérivés ont été révisés durant la période de référence. Ces règlements sont élaborés par l'AMF dans le cadre de travaux conjoints menés avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, puis approuvés par le ministre des Finances du Québec. Les règlements suivants ont ainsi été modifiés :

- le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites;
- le Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié;
- le Règlement 45-102 sur la revente de titres;
- le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus;
- le Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement;
- le Règlement sur les valeurs mobilières.

Enfin, l'AMF a publié un certain nombre de lignes directrices qui complètent la réglementation, pour lesquelles une consultation du ministre est prévue. Au cours de la période de référence, les lignes directrices suivantes ont ainsi été publiées :

- la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital en assurance de dommages;
- la Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital en assurance de personnes;
- la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base applicable aux coopératives de services financiers;
- la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base applicable aux sociétés de fiducie et aux sociétés d'épargne;
- la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes;
- la Ligne directrice sur la gestion du risque de liquidité;
- la Ligne directrice sur la gestion des placements;
- la Ligne directrice sur la gestion des risques liés à la titrisation.

ENJEU	UN QUÉBEC ENTREPRENANT ET COMPÉTITIF QUI GÉNÈRE DE LA RICHESSE
ORIENTATION 3	METTRE EN PLACE UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE PROPICE À UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE
AXE	L'INVESTISSEMENT

Objectif 8 : Favoriser la compétitivité du régime fiscal des sociétés

La compétitivité du régime fiscal des entreprises est déterminante pour l'établissement d'un climat d'affaires permettant de stimuler les investissements. À cet effet, à l'automne 2018, le gouvernement a annoncé d'importantes mesures fiscales visant à stimuler l'investissement des entreprises.

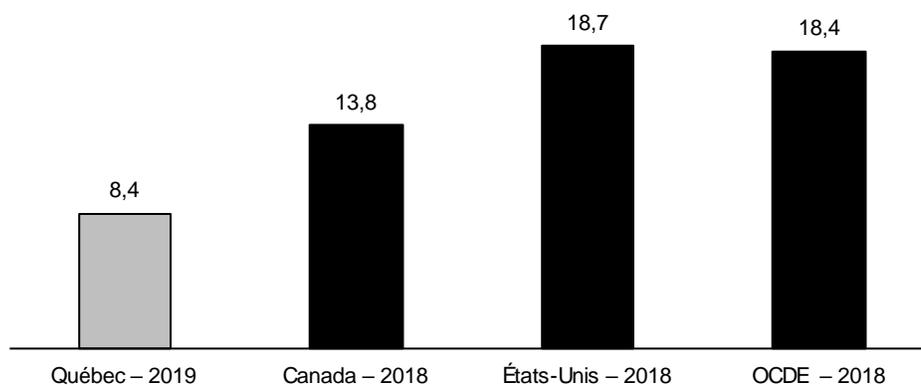
Selon les données disponibles en mars 2019, le Québec affichait un taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sur les investissements plus faible de 5,4 points de pourcentage que celui de la moyenne canadienne et qui se compare avantageusement sur le plan international.

Le TEMI moyen de l'ensemble des secteurs pour le Québec s'établit à 8,4 % en 2019, comparativement à :

- 13,8 % en moyenne au Canada en 2018;
- 18,7 % en moyenne aux États-Unis en 2018;
- 18,4 % en moyenne dans les pays de l'OCDE en 2018.

GRAPHIQUE 9

Taux effectifs marginaux d'imposition sur les investissements (en pourcentage)



ENJEU	AMÉLIORATION CONTINUE DES FAÇONS DE FAIRE
ORIENTATION 4	ACCROÎTRE NOTRE EFFICIENCE
AXE	LA RIGUEUR ET LA TRANSPARENCE

Objectif 9 : Maintenir la qualité et la rigueur des informations produites

□ Le rapport préélectoral

L'Assemblée nationale a adopté, en avril 2015, les dispositions législatives confiant au ministre des Finances le mandat de publier un rapport préélectoral présentant l'état des finances publiques.

La Loi sur le vérificateur général confie au Vérificateur général du Québec (VGQ) le mandat de préparer un rapport dans lequel il présente son opinion sur la plausibilité des prévisions et des hypothèses présentées dans le rapport préélectoral publié par le ministère des Finances.

Le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2018* est le premier rapport publié, conformément à la Loi sur le ministère des Finances. Rendu public le 20 août 2018, il présente des prévisions budgétaires préparées selon un processus transparent, rigoureux, prudent et flexible. Les prévisions contenues dans ce rapport sont basées sur les hypothèses les plus plausibles.

Il se dégageait de cet état des finances publiques cinq constats essentiels :

- le cadre financier est équilibré⁵ en 2018-2019 ainsi que pour les quatre exercices financiers suivants;
- la croissance des revenus est établie à partir de prévisions reflétant l'évolution de l'économie du Québec;
- l'évolution des dépenses prévues correspond au coût des services publics annoncé, le financement nécessaire à ce coût des services étant prévu;
- les objectifs de réduction de la dette sont respectés, et le remboursement de la dette est engagé;
- des provisions et une réserve sont prévues, au besoin, pour les risques et les incertitudes.

Au terme de ses travaux d'examen, le VGQ a conclu que les hypothèses et les prévisions budgétaires relatives au cadre financier et à la dette présentées dans le rapport pour 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 étaient plausibles, dans tous leurs aspects significatifs, et ce, selon l'objectif et les critères déterminés par ce dernier.

□ Les états financiers consolidés du gouvernement du Québec

La préparation des états financiers consolidés du gouvernement du Québec requiert annuellement d'importants efforts de la part du Contrôleur des finances, partie intégrante du ministère des Finances, ainsi que de plus de 350 entités du périmètre comptable du gouvernement. Les conventions comptables du gouvernement et les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP) sont appliquées intégralement et de façon rigoureuse.

⁵ Le cadre financier est équilibré selon la Loi sur l'équilibre budgétaire.

À cet effet, le Vérificateur général du Québec conclut, depuis 2006-2007, que les états financiers consolidés du gouvernement sont préparés conformément à ces normes comptables. Il ne subsiste qu'une divergence d'interprétation entre ce dernier et le Ministère quant à la mise en application de la norme révisée sur les paiements de transfert, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2012. Cette situation a amené le VGQ à émettre, depuis cette date, une réserve dans son opinion sur les états financiers consolidés du gouvernement. La position des deux parties est exposée plus en détail dans le Plan économique du Québec 2018-2019⁶.

À cet égard, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), organisme responsable de l'émission des NCCSP, a publié en avril 2016 un rapport dans lequel il constate l'existence de divergences d'interprétation de certains éléments de la norme. Bien que le CCSP ait envisagé de publier une note d'orientation pour clarifier cette norme, il a conclu, en juin 2016, qu'aucun changement n'y serait apporté puisqu'elle atteint, dans l'ensemble, les objectifs d'intérêt public ayant initialement motivé sa publication. Aucune mise à jour n'a été effectuée par le CCSP depuis cette date. Dans ce contexte, le Ministère réaffirme son interprétation de la norme quant à l'autorisation d'une dépense de transfert.

Le Ministère est également soucieux de préparer les états financiers du gouvernement dans les délais recommandés par les meilleures pratiques. Pour l'année financière 2017-2018, les états financiers consolidés ont été signés le 28 septembre 2018, soit la date de signature la plus hâtive de la dernière décennie. Toutefois, à la suite des événements survenus entre la date des états financiers et leur dépôt à l'Assemblée nationale le 4 décembre 2018, une deuxième signature a été délivrée le 22 novembre 2018 pour l'évaluation d'un placement de portefeuille du gouvernement. Le VGQ a formulé dans son opinion une observation à cet égard, laquelle ne remet pas en question la valeur comptable de ce placement, ni son opinion sur les états financiers consolidés.

❑ Rapport mensuel des opérations financières

En 2018-2019, des modifications ont été apportées au rapport mensuel des opérations financières pour détailler l'évolution du solde budgétaire. Au cours de l'exercice, des efforts ont été consacrés à la recherche et au développement d'un nouveau modèle de rapport mensuel sur une base pleinement consolidée, comparable au budget annuel et aux comptes publics, incluant des analyses plus détaillées établies sur la base de l'information reçue de la part des différentes entités gouvernementales. Ce nouveau rapport, publié le 30 août 2019 pour la période se terminant le 31 mai 2019, a pour objectif une meilleure transparence des finances publiques et la mise en place d'un suivi régulier de l'atteinte de la cible relative au solde budgétaire pour l'année financière.

Le rapport mensuel des opérations financières est publié selon le calendrier déterminé par le gouvernement en début d'année financière. Les rapports mensuels ont été publiés selon les dates prévues, à l'exception des rapports du 30 septembre 2018 et du 31 décembre 2018, qui ont été respectivement devancé de quatre jours et retardé de treize jours afin qu'ils soient publiés en même temps que *Le point sur la situation économique et financière du Québec* et le *Plan budgétaire du Québec 2019-2020*. Le Québec demeure toujours la seule province canadienne à publier sur une base mensuelle les résultats détaillés de ses opérations financières.

⁶ Cette information est présentée en annexe de la section D des *Renseignements additionnels* du Plan économique du Québec 2018-2019, aux pages D.15 et D.16.

Objectif 10 : Améliorer la visibilité du Ministère auprès des citoyens et des citoyennes

Dans son Plan stratégique 2017-2020, le ministère des Finances a déterminé des enjeux, dont l'amélioration continue de ses façons de faire, en mettant notamment l'accent sur la rigueur et la transparence.

Parmi les objectifs répondant à cet enjeu figure l'amélioration de la visibilité du Ministère auprès des citoyens.

L'atteinte de cet objectif sera mesurée par le nombre de visites sur les sites Web et le nombre d'abonnés sur les médias sociaux du Ministère, la cible étant une augmentation de 10 % d'ici 2020.

Pour l'année financière 2018-2019, on observe une diminution de 3,4 % des visites sur les sites Web et une augmentation en contrepartie de 9 % du nombre d'abonnés aux médias sociaux du Ministère, en comparaison des résultats de l'exercice précédent.

TABLEAU 8

Nombre de visites sur les sites Web et nombre d'abonnés aux médias sociaux – Période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 (en nombre)

Sites Web	Visites
www.finances.gouv.qc.ca	713 129
www.budget.finances.gouv.qc.ca	1 050 857
www.rapportpreelectoral.gouv.qc.ca	3 844
Total	1 767 830
Médias sociaux	Abonnés
Facebook	2 552
Twitter	8 267 ⁽¹⁾
LinkedIn	5 687 ⁽²⁾
Total	16 506

(1) Il s'agit du nombre total d'abonnés jusqu'au 23 mai 2019.

(2) Il s'agit du nombre total d'abonnés jusqu'au 31 mars 2019. Les 64 abonnés du 1^{er} avril au 23 mai (date de la lecture) ont été soustraits.

Objectif 11 : Faciliter la compréhension du régime fiscal québécois

Le ministère des Finances a fait de l'amélioration continue de ses façons de faire l'un des enjeux inscrits dans son Plan stratégique 2017-2020.

Une des orientations retenues pour répondre à cet enjeu est l'accroissement de l'efficacité de l'organisation, notamment grâce à l'accent mis sur la rigueur et la transparence.

De façon concrète, un des objectifs est de faciliter la compréhension du régime fiscal québécois. Ainsi, divers outils interactifs, accessibles sur le site Web, ont été développés au fil des ans. Ceux-ci sont mis à jour régulièrement en fonction des changements apportés au régime fiscal québécois. L'objectif inscrit dans le plan stratégique est le maintien d'un minimum de trois outils actifs.

En plus d'améliorer la compréhension du régime fiscal, ces outils permettent au gouvernement d'être plus transparent envers les Québécoises et Québécois, en établissant un lien direct avec eux. Par exemple, l'outil de calcul « Contribution additionnelle pour frais de garde en 2019 » permet aux familles ayant un enfant fréquentant un service de garde subventionné d'estimer le montant de la contribution additionnelle qu'elles auront à payer à la fin de l'année. Cet outil permet aux familles ayant une contribution à payer de planifier les sommes qu'elles devront mettre de côté.

Étant donné que le régime fiscal est en constante évolution, les outils accessibles sur le site Web permettent au contribuable de rapidement comprendre les changements apportés au régime fiscal et les répercussions de ces changements sur sa situation particulière.

Actuellement, quatre outils sont disponibles, en français et en anglais, soit :

- À quoi servent vos impôts?;
- Contribution additionnelle pour frais de garde en 2019;
- Coût de garde quotidien en 2019;
- Revenu disponible de 2017 à 2019.

De plus, à l'occasion du dépôt du budget 2019-2020, le ministère des Finances a procédé à la mise en ligne d'une interface Web afin de moderniser sa publication annuelle *Dépenses fiscales*.

Le régime fiscal du Québec comporte plusieurs dépenses fiscales liées aux particuliers, aux sociétés et aux taxes à la consommation. Ainsi, la publication électronique des dépenses fiscales est une façon plus attrayante et interactive d'accéder à la description de ces mesures fiscales ainsi qu'à leur coût. Elle permet d'améliorer l'expérience des utilisateurs, car ils ont accès à des tableaux regroupant les dépenses fiscales par thème et à des fiches détaillées présentant chacune de ces dépenses. La version électronique facilite également la recherche d'informations précises.

ENJEU	AMÉLIORATION CONTINUE DES FAÇONS DE FAIRE
ORIENTATION 4	ACCROÎTRE NOTRE EFFICIENCE
AXE	L'EFFICACITÉ

Objectif 12 : Améliorer l'efficacité dans la gestion des travaux

L'année 2018-2019 a permis au Ministère de poursuivre la démarche de révision des processus amorcée en 2016-2017. Au cours de cette période, le Ministère a révisé et amélioré quatre processus :

- le processus relatif au système d'inscription et de gestion des mesures;
- le processus d'échange de documents avec le cabinet;
- le processus de révision et de validation des documents budgétaires;
- le processus de sécurité des documents budgétaires et des accès.

Le Ministère a offert, en plus des processus révisés et améliorés, des formations sur l'initiation à la révision des processus.

ENJEU	AMÉLIORATION CONTINUE DES FAÇONS DE FAIRE
ORIENTATION 5	VALORISER L'EXPERTISE DU PERSONNEL DU MINISTÈRE
AXE	L'EXPERTISE

Objectif 13 : Assurer un haut niveau de compétences spécialisées du personnel

Le Ministère est reconnu pour la qualité et la rigueur de son travail. Afin de conserver le savoir-faire et l'expertise de son personnel, le Ministère met en place plusieurs mesures de fidélisation du personnel et veille au développement de l'expertise des employés.

Au cours de l'année 2018, 372 employés ont suivi une ou des formations liées à une expertise (droit, finances, administration, comptabilité, etc.).

En plus des formations liées à une expertise dans le domaine des finances publiques, plusieurs formations ont été offertes à l'interne au personnel. On compte ainsi 283 participations pour l'ensemble de ces formations. En voici quelques exemples :

- Bilan de carrière : une perspective de développement;
- Devenir gestionnaire? J'y pense!;
- L'art de superviser un stagiaire;
- Communiquer en situation de tension ou de conflits;
- Utiliser efficacement les modèles Word et Excel du MFQ;
- Logiciel Excel (intermédiaire);
- Le stress au travail : comment s'en faire un allié?;
- Démystifier les principales fonctionnalités du logiciel Antidote;
- Processus de cheminement des documents officiels;
- Rédaction stratégique;
- Comment être proactif avec Outlook;
- Vulgariser des contenus experts.

Par ailleurs, afin de favoriser le partage des connaissances, les employés et employées ont l'occasion d'animer des conférences portant sur la réalisation de leurs mandats. Deux conférences ont été offertes à l'ensemble des employés cette année :

- Le rôle du ministère des Finances dans l'encadrement du cannabis;
- Le modèle d'équilibre général du ministère des Finances : un outil performant et polyvalent pour l'analyse d'impact économique au Ministère.

ENJEU	AMÉLIORATION CONTINUE DES FAÇONS DE FAIRE
ORIENTATION 5	VALORISER L'EXPERTISE DU PERSONNEL DU MINISTÈRE
AXE	LE RAYONNEMENT

Objectif 14 : Faire connaître le rôle-conseil exercé par le Ministère et sa contribution à la réalisation des mandats du gouvernement et des ministères et organismes

Par l'entremise du Contrôleur des finances, l'administration publique a bénéficié d'un soutien constant de la part du Ministère, lui permettant d'assurer une saine gestion financière tout en s'adaptant aux événements à incidence financière survenus en cours d'année. Ce soutien offert aux entités gouvernementales peut prendre diverses formes, telles que l'accès à de la documentation publiée sur le site extranet du Contrôleur des finances, l'envoi de communications et la tenue de séances de formation et d'information. Le Ministère exerce également un rôle-conseil en matière de gestion financière.

❑ Publication de documents

Les entités gouvernementales peuvent se référer à des manuels, à des guides, à des outils et à d'autres documents disponibles sur le site extranet. Plusieurs documents sont créés et mis à jour régulièrement en fonction des nouvelles réalités financières.

En 2018-2019, le Contrôleur des finances a publié et mis à jour différents chapitres et sujets particuliers du *Manuel de comptabilité gouvernementale*.

Nous retrouvons, parmi les nouveautés, deux chapitres distincts sur les paiements de transfert, soit un traitant des particularités pour les bénéficiaires et un autre pour les cédants, ainsi que le chapitre 5200, « Rémunération et autres avantages liés à l'emploi », qui fournit des directives sur la comptabilisation de ces types de dépenses. Également, un document intitulé « Rôles et responsabilités en matière de fiabilité de l'information financière » a été mis à la disposition des entités dans le but de mieux définir leur implication au regard de la fiabilité de l'information financière publiée dans les rapports financiers du gouvernement.

Toujours à l'écoute de sa clientèle, il a également modifié certains chapitres afin de faciliter leur compréhension, comme c'est le cas pour le chapitre 4800, « Contrats de location ». De plus, une formation sur le sujet a été mise en place afin de bien guider les entités dans la comptabilisation des biens détenus en vertu de contrats de location.

Enfin, pour les entités utilisant les solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR), le Contrôleur des finances met à leur disposition un éventail de guides et d'outils dans le but de faciliter la compréhension et l'utilisation de ce système. En 2018-2019, il a mis à jour un outil afin d'aider les utilisateurs lors de la saisie d'écritures comptables dans SAGIR.

❑ **Envoi de communications**

L'Info-CF est le moyen de communication privilégié par le Contrôleur des finances pour notamment informer les entités gouvernementales des orientations à respecter dans l'application des normes comptables et des exigences auxquelles elles doivent répondre pour la préparation des informations financières mensuelles et annuelles.

En 2018-2019, 23 Info-CF ont été publiées. Certaines étaient accompagnées de guides et de divers documents nécessaires aux entités pour la production de l'information financière utilisée dans la préparation des rapports mensuels des opérations financières et des comptes publics. Les principaux sujets abordés dans ces Info-CF concernaient la normalisation comptable, les activités de fermeture mensuelle et annuelle ainsi que l'offre de formation du Contrôleur des finances.

❑ **Séances de formation et d'information**

En 2018-2019, 130 séances de formation et d'information ont été diffusées en matière de comptabilité gouvernementale, de contrôle interne et d'environnement gouvernemental, dont 7 nouveautés. Mentionnons parmi celles-ci la diffusion de la nouvelle formation sur les partenariats, laquelle présente aux participants et participantes le traitement comptable adéquat des opérations se rapportant à une entente de partenariat.

De plus, 3 formations ont fait l'objet d'une refonte, entre autres celle sur le passif au titre des sites contaminés, en lien avec la mise à jour de la norme comptable, ainsi que celle traitant des immobilisations.

Il est à noter que, parmi les formations diffusées en 2018-2019, 12 séances ont eu lieu par webdiffusion, ce qui a permis de rejoindre une part plus importante des gens visés par les formations offertes par le Contrôleur des finances.

❑ **Rôle-conseil en matière de gestion financière**

Le ministère des Finances appuie les autres ministères en matière de gestion financière en partageant son expertise au moyen d'avis à l'égard d'opérations financières importantes, de projets de loi, de mémoires ou de notes d'information.

Pour sa part, en plus d'offrir du soutien en expertise comptable aux différents ministères et organismes, le Contrôleur des finances a mis sur pied une table d'échanges en ressources financières, permettant aux représentants des entités utilisant SAGIR d'aborder différents sujets, dont leurs besoins d'affaires et leurs préoccupations relativement à l'utilisation de ce système. Cette tribune leur permet également d'être aux faits des bonnes pratiques et de partager des conseils au regard de l'utilisation du système comptable du gouvernement. Par la même occasion, elles sont informées des impacts de la mise à niveau à la version 12 du progiciel de gestion intégrée supportant SAGIR. En 2018-2019, quatre tables d'échanges ont eu lieu.

Finalement, le Contrôleur des finances administre le site Web sur la gestion des remboursements de taxes (TVQ-TPS/TVH). Ce site est mis à jour lorsque de nouvelles informations pourraient être utiles aux entités admissibles au processus de remboursement des taxes payées auprès des autorités fiscales.

1.2 Résultats relatifs à la déclaration de services aux citoyens

La qualité des services publics est fondamentale pour le Ministère. À cet égard, le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* fait état des résultats de la déclaration de services aux citoyens à l'égard :

- du développement du secteur financier;
- des services fournis par Épargne Placements Québec.

Par ailleurs, à la suite des travaux de mise à jour de la déclaration de services aux citoyens, une nouvelle version de celle-ci sera publiée à l'automne 2019. Cette déclaration de services aux citoyens commune permettra de présenter l'ensemble des services offerts aux citoyens par le ministère des Finances.

□ Développement du secteur financier

Dans le cadre de l'administration du programme des centres financiers internationaux (CFI) et des mesures fiscales visant à encourager la création de nouvelles sociétés de services financiers (NSSF), les principaux objectifs sont les suivants :

- répondre aux demandes de certification et d'attestation annuelle dans un délai de soixante jours, lorsque tous les renseignements pertinents ont été fournis par l'entreprise;
- s'assurer que les demandes d'information téléphoniques sont transmises à une personne compétente qui communiquera tous les renseignements pertinents sur le programme visé ou le traitement d'une demande;
- offrir la possibilité de rencontrer un professionnel du Ministère pour toute information demandée par l'entreprise.

Le Ministère porte une attention particulière au service à la clientèle. Le personnel assure un suivi constant et rigoureux de tous les dossiers qui lui sont confiés, en tenant compte des particularités de chacun.

■ Indicateur de performance

L'indicateur permet de mesurer le taux de réponse aux demandes de certification et d'attestation annuelle à l'intérieur du délai de soixante jours.

TABLEAU 9

Indicateur de performance (en pourcentage)

Indicateur	Objectifs	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017
Taux de réponse à l'intérieur du délai – CFI ⁽¹⁾	100	98	100	91
Taux de réponse à l'intérieur du délai – NSSF ⁽²⁾	100	93	100	100

(1) Les mesures fiscales CFI incluent les transactions financières internationales, les activités de soutien administratif pour le compte d'une tierce partie et les activités financières découlant d'un contrat d'impartition. Selon le cas, ces activités donnent droit à un crédit d'impôt remboursable ou non remboursable.

(2) Les mesures NSSF représentent les mesures fiscales visant à encourager la création de nouvelles sociétés de services financiers au Québec.

■ Résultats

Pendant la période couverte, 98 % des demandes complètes relatives aux sociétés reçues pour les programmes CFI et 93 % des demandes complètes reçues relatives aux sociétés pour les programmes NSSF ont été traitées à l'intérieur du délai fixé.

Aucune plainte n'a été enregistrée en 2018-2019.

□ Épargne Placements Québec

Épargne Placements Québec, responsable de la mise en marché des produits d'épargne du Québec, s'est fixé trois grands objectifs dans le cadre de sa déclaration de services aux citoyens :

- maintenir un haut niveau de confiance avec chacun de ses clients;
- s'assurer que la qualité de la relation avec ses clients est au cœur de ses activités quotidiennes;
- offrir des services de qualité répondant aux attentes de sa clientèle.

L'atteinte de ces objectifs est mesurée périodiquement par des enquêtes de satisfaction. La dernière enquête a été réalisée à l'automne 2017, et la prochaine est prévue à l'automne 2019.

Comme mentionné dans le *Rapport annuel de gestion 2017-2018*, les résultats de l'enquête de l'automne 2017 montrent que, pour l'ensemble des sept dimensions de services présentées dans la déclaration de services aux citoyens, 98 % des répondants ont alloué une note équivalente ou supérieure à 8 sur 10 à la qualité du service offert.

TABLEAU 10

Perception de la qualité de service par dimension de services – 2017

	% de répondants ayant attribué une note de 8 à 10 sur 10
Courtoisie du personnel	98
Efficacité du fonctionnement	96
Information adéquate	95
Facilité des démarches	95
Compétence du personnel	94
Services accessibles	94
Services confidentiels	93
Moyenne des sept dimensions (n : 1 003)	98

Note : Il s'agit des résultats du sondage d'évaluation de la satisfaction de la clientèle réalisé à l'automne 2017.

De plus, en ce qui concerne la satisfaction globale envers Épargne Placements Québec, le niveau est très élevé puisque 95 % des personnes interrogées ont attribué une note équivalente ou supérieure à 8 sur 10.

Enfin, 95 % des clients interrogés conseilleraient à leur famille ou à leurs amis d'utiliser les services d'Épargne Placements Québec.

■ Indicateurs de performance

Certains indicateurs permettent de mesurer le niveau d'efficacité du centre de relations clients, qui constitue le principal véhicule par lequel Épargne Placements Québec sert sa clientèle.

TABLEAU 11

Indicateur de performance d'Épargne Placements Québec (en pourcentage)

Engagement	Indicateur	Objectif	Résultats 2018-2019	Résultat 2017-2018	Résultats 2016-2017
Un fonctionnement efficace	Taux d'abandon des appels	< 4,50	2,90	3,07	3,07
Notre gestion des plaintes	Taux de plaintes	< 0,05	0,01	0,01	0,02

■ Résultats

L'encours des produits d'épargne au 31 mars 2019 était de 11 milliards de dollars, comparativement à 10,3 milliards de dollars au 31 mars 2018, ce qui représente une hausse de 6,8 % durant l'année financière 2018-2019. Par ailleurs, le nombre de clients au 31 mars 2019 était de 172 591, comparativement à 173 115 au 31 mars 2018, ce qui représente une diminution de 0,03 %.

1.3 Résultats à l'égard du Plan d'action de développement durable 2015-2020

Le présent rapport fournit les résultats en matière de développement durable, basés essentiellement sur le Plan d'action de développement durable 2015-2020 du ministère des Finances.

TABLEAU 12

Résultats relatifs au Plan d'action de développement durable 2015-2020

Action	Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019
1.1 Mettre en place des mesures visant la réduction de l'utilisation du papier et le transport de documents	Révision d'activités administratives, dans le but de réduire l'impression et la transmission de documents	D'ici 2020, avoir revu au moins deux procédures	Cible atteinte : un processus revu en 2017-2018, et un deuxième processus revu en 2018-2019, soit celui sur le système pour les commandes de fournitures et la gestion des inventaires
1.2 Réduire l'impact environnemental des déplacements des employés par la mise en place d'outils pour effectuer des vidéoconférences faciles d'accès et sécuritaires	Nombre d'employés ayant accès à des systèmes de vidéoconférence	Accès à 100 % des employés du Ministère d'ici 2020	Cible atteinte en 2017-2018 : acquisition de trois stations mobiles permettant à l'ensemble des employés du Ministère d'effectuer des vidéoconférences
1.3 Réduction du nombre d'imprimantes	Diminution du nombre d'imprimantes au Ministère	Diminution de 25 % des imprimantes d'ici 2020	Cible atteinte : baisse de 32 %, ce qui représente 59 imprimantes en moins
1.4 Réalisation d'évènements écoresponsables	Nombre de huis clos budgétaires écoresponsables	100 % des huis clos budgétaires qui sont écoresponsables	En cours : huis clos budgétaires écoresponsables le 26 mars 2015, le 17 mars 2016, le 28 mars 2017, le 27 mars 2018 et le 21 mars 2019
1.5 Intégrer des considérations écoresponsables aux lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle du Ministère	Ajout d'une clause sur le développement durable aux lignes internes	Utilisation de la clause dans tous les contrats, si applicable	Cible atteinte : utilisation de la clause dans tous les contrats, lorsqu'applicable
2. Mettre en œuvre des activités contribuant à informer et à sensibiliser le personnel à la démarche du développement durable	Compilation des activités de sensibilisation et des actions mises en œuvre dans le cadre du développement durable	s. o.	En cours : 101 nouveaux employés sensibilisés
3. Poursuivre les consultations lors de l'élaboration de politiques et de stratégies	Nombre de groupes ou d'associations rejoints ou participant aux consultations	s. o.	En cours : – 129 groupes rencontrés – Plus de 3 150 participants au sondage en ligne
4. Mettre en valeur la culture dans les stratégies de développement économique	Compilation de mesures visant la mise en valeur de la culture	s. o.	En cours : 12 mesures inscrites dans le <i>Plan budgétaire du Québec</i> de mars 2019
5. Implanter ou modifier des mesures favorisant le développement durable	Compilation de mesures mises en place ou bonifiées visant à adopter de bonnes pratiques favorisant le développement durable	s. o.	En cours : 48 mesures inscrites dans le <i>Plan budgétaire du Québec</i> de mars 2019 et 3 mesures annoncées en dehors du budget
6. Élaborer une stratégie gouvernementale en matière d'écofiscalité	Publication d'une stratégie gouvernementale sur l'écofiscalité d'ici l'hiver 2017	Publication de la mesure	Cible atteinte en 2017-2018 : publication du document <i>Le recours à l'écofiscalité</i> en décembre 2017

Orientation gouvernementale**Objectif gouvernemental**

1 – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

1.1 – Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique (activité incontournable)

Action 1.1 : Mettre en place des mesures visant la réduction de l'utilisation du papier et le transport de documents

En 2017, un premier processus a été revu, soit le processus de demandes de dotation. Les demandes sont maintenant entièrement transmises et approuvées de façon électronique.

La cible de deux processus revus a été atteinte en 2018-2019 grâce à la révision du système pour les commandes de fournitures et la gestion des inventaires. Les commandes et les inventaires sont maintenant effectués de façon électronique.

Action 1.3 : Réduction du nombre d'imprimantes

Seize imprimantes ont été retirées du parc d'impression, ce qui porte la diminution du nombre total d'imprimantes à 59 dans le cadre de la rationalisation débutée en 2017-2018. Grâce à une baisse totale de 32 %, la cible a été nettement dépassée.

Action 1.4 : Réalisation d'évènements écoresponsables

Le huis clos budgétaire 2019-2020 s'est tenu au Centre des congrès de Québec, le 21 mars 2019, dans un bâtiment certifié LEED-EB niveau argent et BOMA BEST niveau 3. Une certification LEED Canada de niveau or pour l'aménagement intérieur des espaces commerciaux a été attribuée au secteur utilisé.

- Le Centre des congrès est situé à proximité du lieu d'où proviennent la majorité des participants et participantes. Il est desservi par le transport en commun et est accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Des navettes sont utilisées pour transporter le personnel du ministère des Finances sur les lieux du huis clos.
- Le Centre des congrès applique des mesures de recyclage et de collecte des matières résiduelles pendant les étapes de montage et de démontage et installe des stations de récupération pour les matières résiduelles.
- Les repas sont servis sous forme de buffet dans de la vaisselle durable.
- Toutes les communications liées à l'évènement sont faites par échanges électroniques.
- L'intérieur des documents en format papier distribués sur place est imprimé sur du papier 100 % recyclé Enviro 100.

Action 1.5 : Intégrer des considérations écoresponsables aux lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle du Ministère

La clause suivante a été ajoutée au document *Lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle* du ministère des Finances le 29 novembre 2018 :

« Le prestataire de services doit fournir, avec sa soumission, une preuve qu'il répond à l'exigence de la spécification relative au développement durable et à l'environnement couvrant [nom du domaine visé]. »

Les documents d'appels d'offres du ministère des Finances contiennent dorénavant cette clause, lorsqu'applicable.

Objectif ministériel 1 : Améliorer les pratiques visant à réduire l'impact environnemental du Ministère

Orientation gouvernementale	Objectif gouvernemental
1 – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	1.2 – Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics <hr/> 1.4 – Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Action 2 : Mettre en œuvre des activités contribuant à informer et à sensibiliser le personnel concernant la démarche du développement durable

Dans le cadre des activités d'accueil des employés et employées, la Direction des ressources humaines (DRH) a communiqué avec les 101 nouveaux employés. Par le biais d'un courriel et d'une rencontre d'accueil, ils ont été informés des politiques du Ministère, des programmes et de divers services offerts par la DRH.

Elle les a aussi invités à consulter l'intranet du Ministère puisqu'il présente notamment une capsule vidéo créée par le Centre de leadership et de développement des compétences, vidéo qui sensibilise le personnel de l'administration publique à la démarche gouvernementale de développement durable. Les nouveaux employés ont également été invités à consulter la section Développement durable de l'intranet du Ministère, pour s'informer à ce sujet et accéder aux outils afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et d'adopter de meilleures pratiques au travail.

De plus, en lien avec les objectifs de développement durable, la DRH ne remet plus de dossiers papier aux nouveaux employés; les documents à consulter et à signer sont désormais disponibles dans l'intranet du Ministère.

Objectif ministériel 2 : Informer et sensibiliser les employés du Ministère au concept de développement durable et à sa prise en compte dans le cadre de leur travail

Orientation gouvernementale**Objectif gouvernemental**

1 – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

1.3 – Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales

Action 3 : Poursuivre les consultations lors de l'élaboration de politiques et de stratégies

La prise en compte des préoccupations des parties prenantes et des citoyens dans les politiques et les stratégies gouvernementales est essentielle dans le concept de base de développement durable.

Pour l'année 2018-2019, le gouvernement a recueilli les commentaires de groupes et de citoyens lors des consultations prébudgétaires à l'occasion de l'élaboration du budget 2019-2020. Ces consultations ont pris la forme :

- de consultations privées, durant lesquelles le ministre des Finances ou un membre de son cabinet rencontrait individuellement des représentants de différents groupes et organisations pour échanger sur les orientations que le gouvernement devrait envisager pour poursuivre son action;
- de consultations en ligne, qui permettent à la population de s'exprimer par l'entremise d'un sondage sur les principaux dossiers influençant la situation économique du Québec;
- d'assemblées publiques tenues dans des universités.

Le tableau suivant présente le nombre de consultations tenues en privé et en ligne.

TABLEAU 13

Statistiques sur les consultations prébudgétaires

	2019-2020
Consultations privées tenues entre le 9 janvier et le 19 février 2019	
– Groupes ou organismes rencontrés	129
– Mémoires diffusés des groupes ou organismes rencontrés	103
Consultations en ligne⁽¹⁾ tenues du 14 janvier au 15 février 2019	
– Visites sur le site Internet	Plus de 7 500
– Réponses au sondage	Plus de 3 150

(1) Les données sont celles en date du 15 février 2019.

Par ailleurs, la liste des organismes rencontrés ainsi que les mémoires produits par ces groupes ou organismes sont rendus publics sur le site Web du ministère des Finances à l'adresse consultations.finances.gouv.qc.ca. Plus d'une centaine de mémoires ont été publiés sur ce site. Cette façon de faire vise à assurer la transparence du processus de consultation.

Objectif ministériel 3 : Mettre l'accent sur les pratiques de consultation dans l'élaboration de politiques et de stratégies

Orientation gouvernementale	Objectif gouvernemental
1 – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	1.5 – Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial (activité incontournable)

Action 4 : Mettre en valeur la culture dans les stratégies de développement économique

La créativité artistique et le dynamisme des entreprises culturelles contribuent à façonner l'identité du Québec tout en jouant un rôle dans son développement économique.

Afin d'encourager la créativité culturelle, d'enrichir la culture au sein des collectivités et de valoriser le patrimoine culturel et religieux du Québec, le gouvernement a annoncé, dans le cadre du *Plan budgétaire du Québec* de mars 2019, des initiatives totalisant 319 millions de dollars d'ici 2023-2024, soit :

- un appui de 32,5 millions de dollars sur cinq ans pour encourager le développement des compétences entrepreneuriales chez les artistes-entrepreneurs et les entreprises culturelles par :
 - une bonification des programmes d'aide de la Société de développement des entreprises culturelles,
 - une adaptation de l'offre de soutien du Conseil des arts et des lettres du Québec;
- une somme additionnelle de 25 millions de dollars sur cinq ans pour que Télé-Québec puisse conserver son leadership en programmation jeunesse, offrir du contenu en français qui reflète les valeurs et la culture d'ici et assurer l'accessibilité de ses productions originales à un vaste auditoire sur ses plateformes de diffusion;
- un montant additionnel de 15 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer l'industrie de la musique dans la poursuite de l'adaptation de son modèle d'affaires à l'ère numérique et ainsi assurer une offre musicale diversifiée et de qualité par les artistes québécois;
- un investissement de 25 millions de dollars sur cinq ans pour financer un programme de mise à niveau des ateliers d'artistes de la Ville de Montréal;
- des investissements additionnels de 135 millions de dollars sur cinq ans pour favoriser l'accès à des sorties culturelles pour les enfants du préscolaire, du primaire et du secondaire, et pour l'acquisition d'œuvres littéraires, de livres numériques et de documentaires dans les bibliothèques scolaires;
- une aide de 10 millions de dollars sur cinq ans pour promouvoir le français comme élément de fierté des Québécois et Québécoises de toutes origines, notamment auprès des personnes en apprentissage de la langue française;
- une subvention de 3 millions de dollars à RecycleMédias en 2018-2019 afin de soutenir les entreprises du secteur de la presse d'information écrite à l'égard des coûts du recyclage;
- une somme de 23,5 millions de dollars pour la prolongation d'une année, soit jusqu'en 2023-2024, du Fonds du patrimoine culturel québécois, dont l'objectif est de soutenir financièrement la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine;

- une bonification de 25 millions de dollars sur cinq ans pour le Conseil du patrimoine religieux du Québec afin de soutenir et de mettre en valeur le patrimoine religieux québécois;
- une bonification de 15 millions de dollars sur cinq ans pour le Programme d'aide au fonctionnement des institutions muséales afin de soutenir de nouvelles institutions muséales;
- un montant de 10 millions de dollars sur cinq ans pour la création d'un programme d'appariement, qui encouragera les sociétés d'État en culture à diversifier leurs sources de financement et à capitaliser une part de leurs revenus provenant des collectes de fonds.

Objectif ministériel 4 : Promouvoir la culture en tant que catalyseur de développement économique

Orientation gouvernementale**Objectif gouvernemental**

2 – Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable

2.3 – Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

Action 5 : Planter ou modifier des mesures favorisant le développement durable

Afin de soutenir le développement d'une économie verte et responsable qui considère le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique, le gouvernement a annoncé, dans le cadre du budget de mars 2019, les actions et les investissements suivants :

- des investissements totalisant 1 milliard de dollars pour bonifier le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, répartis de la manière suivante :
 - une aide financière de 433,8 millions de dollars répartie sur deux ans, qui permettra de prolonger de deux années le programme Roulez vert et de favoriser l'acquisition de véhicules électriques neufs, de véhicules entièrement électriques usagés ainsi que l'achat et l'installation de bornes de recharge à domicile et au travail,
 - une bonification de 16 millions de dollars répartie sur deux ans du budget du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, pour soutenir les municipalités dans la réalisation de voies cyclables et cyclo-piétonnes, y compris des passerelles et des projets d'apaisement de la circulation dans les corridors scolaires,
 - un investissement de 10 millions de dollars réparti sur deux ans pour appuyer le développement de nouvelles mobilités et permettre d'élargir l'offre de services de transports interconnectés, tels que l'autopartage, l'auto en libre-service, le vélo partage et le taxibus,
 - une somme de 1 million de dollars répartie sur deux ans pour financer des projets pilotes visant à tester des infrastructures de recharge dans les parcs de véhicules électriques, ce qui permettra de connaître les enjeux techniques et opérationnels avant de procéder à une mise en œuvre à plus grande échelle et de répondre aux besoins des utilisateurs,
 - un montant de 4,5 millions de dollars réparti sur deux ans pour permettre la réalisation d'un projet pilote qui permettra la réduction des gaz à effet de serre (GES) tout en favorisant la transition de l'industrie des écoles de conduite vers les véhicules électriques, ce qui permettra aux écoles de sensibiliser les apprentis conducteurs à l'utilisation des véhicules verts,
 - une bonification de 30 millions de dollars sur deux ans du programme Technoclimat pour notamment soutenir les promoteurs qui souhaitent démontrer le potentiel d'une innovation technologique en matière d'efficacité énergétique, de production d'énergies renouvelables ou de bioénergies, et de réduction des émissions de GES,
 - une aide de 27,7 millions de dollars sur deux ans pour bonifier le programme ÉcoPerformance, afin de soutenir davantage de projets d'implantation de mesures d'efficacité et de conversion énergétiques visant à réduire les émissions de GES et la consommation énergétique des entreprises, des institutions et des municipalités,
 - une somme additionnelle de 30 millions de dollars sur deux ans pour offrir un soutien financier aux entreprises, aux institutions et aux municipalités dans des projets de conversion énergétique à la biomasse forestière résiduelle,

- l'octroi de 30 millions de dollars sur deux ans pour financer un nouveau volet au programme Technoclimat, qui permettra de soutenir des projets novateurs de plus grande taille dont les coûts dépassent les seuils actuels d'admissibilité du programme,
- une somme de 100 millions de dollars sur cinq ans pour un nouveau volet du programme ÉcoPerformance, qui permettra d'appuyer la réalisation de projets industriels de grande envergure ne répondant pas aux critères d'admissibilité actuels du programme, dont 45 millions de dollars pour la conversion des grands consommateurs industriels de produits pétroliers qui pourraient bénéficier de la logistique à mettre en place pour desservir la Côte-Nord en gaz naturel liquéfié,
- un investissement de 190 millions de dollars pour amorcer la mise en œuvre de mesures d'accompagnement adaptées aux besoins des grandes entreprises industrielles dans leur transition vers une économie sobre en carbone,
- une aide de 2,4 millions de dollars répartie sur trois ans pour financer la recherche industrialo-universitaire en biocombustibles et en bioproduits, qui permettra d'appuyer financièrement la Chaire de recherche industrielle sur l'éthanol cellulosique et sur les biocommodités de l'Université de Sherbrooke,
- un montant de 2,2 millions de dollars réparti sur trois ans pour réaliser un nombre accru de projets de réduction des risques auprès des municipalités touchées par des événements climatiques extrêmes, tels que l'érosion côtière et les inondations,
- une somme de 10 millions de dollars répartie sur trois ans pour étendre le projet de lutte contre les îlots de chaleur sur l'île de Montréal, pour mettre à jour la cartographie des îlots de chaleur du Québec et pour poursuivre le soutien aux initiatives visant à outiller les acteurs locaux dans la mise en place de projets de verdissement dans les milieux de vie,
- un investissement supplémentaire de 2,4 millions de dollars réparti sur trois ans pour poursuivre la mise en œuvre du système d'alertes téléphoniques automatisées relativement aux vagues de chaleur extrême ainsi qu'aux inondations et pour produire une évaluation des vulnérabilités liées aux changements climatiques dans le secteur de la santé,
- une aide de 6,5 millions de dollars répartie sur deux ans pour augmenter la disponibilité de données pérennes de qualité en temps réel sur le régime d'écoulement des cours d'eau et pour produire des prévisions hydrologiques plus nombreuses et plus précises, notamment lors des crues printanières,
- une bonification de 10,3 millions de dollars du budget du programme Action-Climat Québec, qui offre une aide financière pour la mise en place de partenariats structurants en matière de lutte contre les changements climatiques et pour le soutien d'un nombre accru d'appels de projets,
- un investissement de 1,5 million de dollars réparti sur cinq ans pour contribuer à la création d'une chaire de recherche à l'Université Laval sur le pergélisol, qui assurera le développement à long terme d'une expertise et la poursuite de la mise en œuvre de solutions d'adaptation,
- l'octroi de 1,5 million de dollars sur cinq ans pour soutenir le développement du modèle régional de climat, en fonction de l'évolution des modèles globaux sur la scène internationale, qui permettra l'obtention de simulations plus précises concernant les extrêmes climatiques sur le territoire du Québec,
- un montant de 5 millions de dollars réparti sur cinq ans pour soutenir des projets de recherche concernant la qualité de l'air, en lien avec les changements climatiques et la santé,

- une somme de 12,1 millions de dollars répartie sur quatre ans pour soutenir le Programme de coopération climatique internationale, qui permet à des entreprises, à des organismes à but non lucratif ainsi qu'à des instituts de recherche du Québec de réaliser, sur la scène internationale, des projets visant la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques dans les pays francophones vulnérables,
- un budget de 17,8 millions de dollars réparti sur quatre ans pour accroître l'expertise climatique, dans l'objectif de développer des connaissances visant à appuyer la prise de décision en matière d'énergie et de climat, de main-d'œuvre et d'impacts économiques, et de renforcer la capacité d'analyse et le traitement des informations du marché du carbone afin de permettre l'ajout de partenaires, d'améliorer les outils de modélisation et d'en concevoir de nouveaux,
- une aide de 75 millions de dollars sur cinq ans pour la réalisation de travaux sylvicoles additionnels, lesquels permettront d'augmenter la productivité des forêts québécoises et ainsi de réduire à long terme les GES par la séquestration du carbone,
- un montant de 5 millions de dollars sur trois ans pour développer des connaissances et un outil visant à maximiser le potentiel du secteur forestier en matière de réduction des GES,
- une aide financière de 1,1 million de dollars en 2020-2021 pour étudier la performance énergétique des logements au Nunavik, exposés à des conditions climatiques rigoureuses, ce qui permettra ensuite d'élaborer des mesures de réduction de la consommation d'énergie fossile applicables au parc immobilier de cette région et de proposer et de soutenir des interventions qui amélioreront l'efficacité énergétique des bâtiments nordiques,
- une somme additionnelle de 5 millions de dollars répartie sur trois ans pour le programme d'aide au compostage domestique et communautaire, pour encourager le compostage dans les municipalités et les collectivités, ce qui permettra de réduire les émissions de GES occasionnées par l'enfouissement et le transport des matières organiques,
- un investissement de 1,2 million de dollars réparti sur deux ans pour poursuivre les travaux en lien avec la réduction des émissions d'halocarbures et le programme de récupération des réfrigérateurs et des congélateurs domestiques,
- une somme de 18 millions de dollars répartie sur trois ans pour soutenir le développement de nouvelles technologies dans le secteur des bioénergies et trouver de nouveaux débouchés de valorisation de la biomasse provenant des secteurs industriel, agricole et urbain;
- une aide de 156 millions de dollars versée à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la mise en place d'un réseau transitoire d'atténuation pendant les travaux de construction nécessaires à la réalisation du Réseau express métropolitain, ce qui permettra de limiter les effets négatifs sur le déplacement afin que les usagers habituels continuent à se déplacer en transport collectif;
- un montant de 60 millions de dollars sur cinq ans pour optimiser la gestion des matières résiduelles :
 - une somme de 20 millions de dollars sur cinq ans pour accroître la performance des centres de tri afin de stimuler l'économie circulaire du Québec sur les marchés locaux et d'optimiser la qualité des matières recyclables telles que le plastique ou le verre,
 - une aide de 20 millions de dollars sur quatre ans pour financer des innovations technologiques visant à améliorer le processus de collecte, de tri, de transport et de conditionnement, ce qui permettra d'augmenter la qualité des matières et de créer des débouchés pour leur revente,
 - une somme de 7 millions de dollars sur cinq ans en vue d'améliorer l'utilisation du plastique au Québec, ce qui permettra d'inciter les producteurs de plastique à mettre en marché des produits mieux conçus en considérant les impacts sur l'environnement dès la conception de leurs produits (écoconception) et à en augmenter la durée de vie,

- une somme de 7,5 millions de dollars sur quatre ans pour encourager de bonnes pratiques en matière d'utilisation et de disposition des plastiques afin que la population réduise sa consommation de plastique et en augmente sa récupération. Ainsi, l'accès à l'eau potable et à des infrastructures de récupération dans les lieux publics sera facilité, ce qui diminuera la consommation de bouteilles d'eau et l'accumulation de déchets sauvages dans l'environnement,
- une aide de 5,5 millions de dollars sur quatre ans pour encourager les commerces ainsi que les réseaux public et parapublic à diminuer le recours aux produits à usage unique;
- une aide de 20 millions de dollars répartie sur cinq ans pour étendre l'application de la responsabilité élargie du producteur et encourager les écocentres à offrir plus d'options de récupération, car plusieurs produits mis en marché au Québec se trouvent hors d'un système de récupération et de recyclage structuré alors qu'ils constituent un risque pour l'environnement;
- une aide de 20 millions de dollars répartie sur cinq ans afin de résoudre les principales difficultés auxquelles sont confrontées les communautés isolées des Îles-de-la-Madeleine, de la région du Nunavik et de l'île d'Anticosti, qui font face à des réalités particulières, telles que l'insularité ou la nordicité, qui augmentent de manière importante les coûts de gestion des matières résiduelles;
- un montant de 2,8 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la recherche en économie, incluant notamment le développement de modèles économiques et environnementaux performants, nécessaires à la réalisation de projections d'émissions de GES pour le Québec;
- une somme de 2,1 millions de dollars en 2018-2019 pour le financement du Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec, laquelle permettra de contribuer à des projets innovants d'entreprises des domaines utilisant les biotechnologies marines;
- un soutien de près de 2 millions de dollars sur cinq ans aux sociétés d'exploration minière afin qu'elles se dotent d'une certification en développement durable, ou qu'elles la maintiennent, ce qui permettra d'encourager l'application des meilleures pratiques environnementales, sociales et économiques de l'industrie;
- une somme de 42 millions de dollars en 2018-2019 pour maintenir la capacité d'intervention du Québec pour lutter contre les feux de forêt, pour permettre la modernisation des avions-citernes mis à la disposition de la Société de protection des forêts contre le feu;
- des investissements de 29 millions de dollars pour assurer l'entretien et les correctifs nécessaires au maintien du bon fonctionnement des barrages sous la responsabilité de l'État et sécuriser les infrastructures situées à proximité de ces ouvrages;
- une aide additionnelle de 15,3 millions de dollars sur cinq ans pour accroître les ressources gouvernementales affectées à l'analyse des impacts des projets d'investissement sur la faune et ses habitats pour assurer notamment leur protection;
- un montant additionnel de 61,5 millions de dollars sur quatre ans pour la mise en œuvre d'une stratégie visant la gestion des populations de caribous forestiers et de leurs habitats, de manière à mettre en place plusieurs efforts pour les protéger;
- une enveloppe de 40 millions de dollars pour bonifier le Programme de soutien aux stratégies de développement touristique, en appuyant financièrement les projets d'investissement qui contribuent à l'amélioration et à la diversification des attraits touristiques du Québec, de manière à faire du tourisme une industrie performante, innovante et durable;
- une bonification de 4 millions de dollars, à raison de 2 millions de dollars annuellement en 2020-2021 et en 2021-2022, du Programme d'aide financière aux festivals et aux événements touristiques pour favoriser le rayonnement des produits locaux et régionaux;

- une somme de 10 millions de dollars sur cinq ans pour favoriser l'accroissement des achats d'aliments québécois dans les institutions publiques, comme les établissements de santé et d'enseignement, les centres de la petite enfance et les ministères et organismes, qui sont de grands consommateurs de produits bioalimentaires;
- une enveloppe de 250 millions de dollars sur cinq ans pour offrir un levier financier additionnel pour accroître les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire;
 - Cette enveloppe permettra notamment de bonifier certains programmes d'investissement de La Financière agricole du Québec et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation visant à augmenter la productivité des entreprises agricoles et agroalimentaires.
 - Elle pourra notamment être utilisée pour appuyer les investissements des entreprises au regard de la santé et du bien-être des animaux d'élevage et de l'adoption de technologies de production modernes et efficaces sur le plan énergétique.
- une aide additionnelle de 3,9 millions de dollars sur cinq ans pour le financement du campus Macdonald de l'Université McGill pour la mise en œuvre d'un programme de formation collégiale, spécialisé en agriculture et en agroalimentaire, visant à former des gestionnaires d'entreprise agricole.
 - Le programme de formation comprendra notamment des cours axés sur l'application des pratiques culturales ou d'élevage optimales, respectueuses de l'environnement et du bien-être animal, dans une optique de pérennité du secteur agricole.

De plus, le gouvernement a annoncé, durant l'année financière 2018-2019, les actions suivantes :

- l'augmentation à 100 % du taux d'amortissement, ainsi qu'une nouvelle déduction additionnelle pour amortissement permanente de 30 % à l'égard de l'équipement de production d'énergie propre et de conservation d'énergie afin d'encourager les entreprises à réduire leur empreinte environnementale;
- deux emprunts, un de 500 millions de dollars et un de 800 millions de dollars, sur le marché canadien pour la réalisation des troisième et quatrième émissions d'obligations vertes du Québec;
 - Les obligations vertes émises par le gouvernement servent à lever des capitaux qui seront affectés à des projets qui engendrent des bénéfices tangibles pour le Québec en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de GES ou d'adaptation aux changements climatiques. Les projets financés respecteront les lois et les règlements protégeant l'environnement au Québec et devront apporter des avantages concrets sur le plan environnemental.
 - L'organisme CICERO (Center for International Climate Research) a émis une opinion indépendante sur le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec, et la plus haute cote possible, soit la cote « *dark green* » (vert foncé), a été attribuée.
- l'émission, par Épargne Placements Québec, des Obligations vertes à taux fixe du Québec.
 - Ce produit d'épargne permet aux épargnants québécois de contribuer à des projets verts qui visent la protection de l'environnement au Québec et qui démontrent des avantages concrets sur le plan environnemental. Un montant de 33,3 millions de dollars a été investi par les Québécois et Québécoises dans ce produit au cours de l'année financière 2018-2019, lequel a été mis en marché en juillet 2018.

Objectif ministériel 5 : Favoriser le recours aux incitatifs fiscaux et non fiscaux pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

RAPPORT
ANNUEL
2018-2019

MINISTÈRE
DES FINANCES

Utilisation des ressources

2. UTILISATION DES RESSOURCES

2.1 Ressources humaines

□ Répartition de l'effectif par secteur d'activité

TABLEAU 14

Effectif au 31 mars

Secteur d'activité	2018-2019	2017-2018	Écart
Droit fiscal, optimisation des revenus et politiques locales et autochtones	30	30	—
Politiques aux particuliers et à l'économique	55	50	5
Politiques relatives aux institutions financières et au droit corporatif	22	18	4
Politiques fiscales aux entreprises, au développement économique et aux sociétés d'État	44	40	4
Politiques budgétaires et financières	62	49	13
Financement, gestion de la dette et opérations financières	79	94	-15
Comptabilité gouvernementale	165	165	—
Bureau du sous-ministre, secrétariat, affaires juridiques, communications et services administratifs	112	118	-6
Fonds de financement	13	13	—
TOTAL⁽¹⁾	582	577	5

Note : Il s'agit de l'effectif en poste au 31 mars, soit le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires.

(1) Ce tableau ne présente pas le total de l'effectif, ni la consommation des heures rémunérées transposées en équivalent temps complet (ETC) en lien avec la cible du total de l'effectif établie par le Conseil du trésor.

Source : SAGIR.

TABLEAU 15

Heures rémunérées par secteur d'activité

Secteur d'activité	2018-2019	2017-2018	Écart
Droit fiscal, optimisation des revenus et politiques locales et autochtones	52 301	44 772	7 529
Politiques aux particuliers et à l'économique	91 724	90 634	1 090
Politiques relatives aux institutions financières et au droit corporatif	36 069	33 814	2 255
Politiques fiscales aux entreprises, au développement économique et aux sociétés d'État	73 113	70 906	2 207
Politiques budgétaires et financières	114 718	84 116	30 602
Financement, gestion de la dette et opérations financières	134 325	165 982	-31 657
Comptabilité gouvernementale	302 543	294 529	8 014
Bureau du sous-ministre, secrétariat, affaires juridiques, communications et services administratifs	208 395	200 072	8 323
Fonds de financement	22 102	22 091	11
Total en heures rémunérées⁽¹⁾	1 035 290	1 006 914	28 376
Total en ETC transposés⁽²⁾	567	551	16⁽³⁾

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires du personnel permanent et du personnel occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.

(2) Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en ETC sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

(3) Un processus de qualification pour les emplois de la classe 105 a été tenu dans le courant de l'année. Ce processus a permis au Ministère de pourvoir plusieurs postes vacants. Cette situation explique l'augmentation de l'effectif en 2018-2019.

Source : SINBAD.

❑ Formation et perfectionnement du personnel

TABLEAU 16

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité (en dollars)

Champ d'activité	2018	2017
Favoriser le développement des compétences	386 094	250 546
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	92 230	181 251
Acquérir des connaissances technologiques	50 126	28 347
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	133 564	89 704
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	103 463	92 741

Source : Système de gestion de la formation Odin du ministère des Finances du Québec.

TABLEAU 17

Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	2018	2017
Proportion de la masse salariale (en %)	1,57	1,44
Nombre moyen de jours de formation par personne	3,19	2,60
Somme allouée par personne (en dollars)	1 327	1 131

Source : Système de gestion de la formation Odin du ministère des Finances du Québec.

TABLEAU 18

Jours de formation selon la catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	2018	2017
Cadre	223	349
Professionnelle	1 338	901
Fonctionnaire	262	228

Source : Système de gestion de la formation Odin du ministère des Finances du Québec.

❑ Taux de départs volontaires

TABLEAU 19

Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier (en pourcentage)

	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Taux de départs volontaires	14,8	10,3	13,1

Sources : Système de mouvements de personnel de la Direction des ressources humaines du ministère des Finances du Québec et SAGIR.

□ Répartition de l'effectif en heures rémunérées

TABLEAU 20

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Catégorie	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total des heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Total en ETC transposées (4) = (3)/1 826,3	Nombre d'employées et employés
Personnel d'encadrement	144 430	122 ⁽¹⁾	144 552	79	80
Personnel professionnel	700 688	10 341	711 029	389	407
Personnel de bureau, technicien et assimilé	174 654	3 040	177 693	97	94
Ouvrier et personnel d'entretien et de service	2 015	—	2 015	1	1
TOTAL EN HEURES	1 021 787	13 503	1 035 289		
Total en ETC transposées (Total des heures/1 826,3)	559	7	567		

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les étudiantes et étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés pour les entités assujetties à la Loi sur la fonction publique.

(1) Il s'agit d'heures supplémentaires effectuées avant la promotion à titre de personnel d'encadrement.

Sources : SINBAD et SAGIR.

Le suivi et le contrôle de l'effectif s'effectuent en heures rémunérées. Pour l'année 2018-2019, la cible d'heures rémunérées était de 1 067 430 heures pour le Ministère et de 29 500 heures pour le Fonds de financement. Le total de la cible d'heures rémunérées converties en effectif à temps complet (ETC) pour les deux entités est de 601 ETC. Pour l'année 2018-2019, le Ministère a utilisé un total de 567.

Le Ministère a suivi les cibles d'utilisation de ses effectifs tout au long de l'année. Les possibilités d'embauche ont été accordées selon le respect des cibles. Le Ministère est en dessous de ses cibles en raison du taux de roulement élevé et des difficultés d'embauche dans les domaines de l'économie, de la finance et de la comptabilité. L'absence de processus de qualification en continu dans ces domaines génère une pénurie de candidates et de candidats qualifiés. Plusieurs postes demeurent donc vacants.

2.2 Ressources financières et budgétaires

□ Dépenses par programme

TABLEAU 21

Dépenses et évolution par programme (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Programme	Budget de dépenses 2018-2019 ⁽¹⁾	Dépenses probables 2018-2019 ⁽²⁾	Dépenses réelles 2017-2018 ⁽³⁾	Écart ⁽⁴⁾	Variation ⁽⁵⁾
Programme 1					
Direction et administration	29 493,3	24 497,4	18 606,3	5 891,1	31,7 %
Programme 2					
Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière	56 723,5	218 781,6	191 990,7	26 790,9	14,0 %
Programme 3					
Contributions, frais de services bancaires et provisions pour transférer des crédits	114 303,2	24 826,0	20 535,0	4 291,0	20,9 %
Sous-total : dépenses de programmes	200 520,0	268 104,9	231 131,9	36 973,0	16,0 %
Service de la dette	7 157 000,0	6 668 872,9	7 144 669,9	-475 797,0	-6,7 %
TOTAL	7 357 520,0	6 936 977,8	7 375 801,8	-438 824,1	-5,9 %

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Budget de dépenses 2018-2019 : crédits des ministères et organismes produit par le Secrétariat du Conseil du trésor et plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes.

(2) L'estimation est effectuée selon les données disponibles à la date de la rédaction du rapport.

(3) Comptes publics 2017-2018 produit par le ministère des Finances du Québec. Les données sont présentées selon la structure budgétaire 2018-2019.

(4) Il s'agit de l'écart entre les dépenses probables 2018-2019 et les dépenses réelles 2017-2018.

(5) Il s'agit du résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles 2017-2018.

■ Comparaison entre le budget de dépenses et les dépenses probables en 2018-2019

Les dépenses probables excluant le service de la dette en 2018-2019 sont supérieures de 67,6 millions de dollars par rapport au budget de dépenses initial.

Cet écart s'explique principalement par les retombées de certaines dépenses constatées à la suite des décisions gouvernementales et présentées dans le programme 2, soit l'aide financière découlant des programmes de rabais d'électricité⁷ et le financement du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis⁸. Toutefois, ces retombées sont atténuées par le fait que les dépenses en lien avec la provision pour la modernisation des systèmes d'information dans le secteur de la santé et la provision pour des initiatives concernant les revenus, toutes deux inscrites dans le programme 3, sont comptabilisées dans d'autres ministères.

⁷ Le projet de loi devant créer un fonds spécial pour comptabiliser les dépenses des programmes de rabais d'électricité est mort au feuillet. Dans ce contexte, le ministère des Finances a dû assumer les dépenses.

⁸ En vertu de l'article 111 de la Loi encadrant le cannabis, puisque le seuil minimal de 25 millions de dollars à verser au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis n'a pas été atteint, le ministère des Finances a dû compenser l'écart.

■ Comparaison entre les dépenses probables 2018-2019 et les dépenses réelles 2017-2018

Les dépenses probables ventilées par programme en 2018-2019 sont en hausse de près de 37 millions par rapport aux dépenses réelles 2017-2018.

Cette croissance est attribuable à plusieurs facteurs, dont :

- la variation de la provision pour pertes sur garantie des régimes de retraite administrés par Retraite Québec dans le programme 1;
- la hausse de l'aide financière découlant des programmes de rabais d'électricité, le financement accordé au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis en 2018-2019 et les coûts engendrés en 2017-2018 par la décision du gouvernement du Québec de soustraire définitivement le territoire de l'île d'Anticosti à l'exploration pétrolière et gazière dans le programme 2;
- la bonification de la subvention de fonctionnement de l'Institut de la statistique du Québec en 2018-2019 afin d'implanter un nouveau processus d'accès simplifié aux renseignements pour les chercheurs dans le programme 3.

□ Contrats de service

TABLEAU 22

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019

Catégorie	En nombre	En dollars
Contrats de service avec une personne physique ⁽¹⁾	1	73 500
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ⁽²⁾	17	152 720 998
TOTAL DES CONTRATS DE SERVICE	18	152 794 498

(1) Il s'agit d'une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

(2) Cette catégorie inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

2.3 Ressources informationnelles

□ Dépenses et investissements prévus et réels

TABLEAU 23

Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles 2018-2019 (en milliers de dollars)

Catégorie de coûts	Coûts capitalisables prévus (investissements)	Coûts capitalisables réels (investissements)	Coûts non capitalisables prévus (dépenses)	Coûts non capitalisables réels (dépenses)
Activités d'encadrement	—	—	1 240,1	1 170,3
Activités de continuité	720,0	528,2	7 169,6	6 887,3
Projets	504,1	212,3	538,0	267,2
TOTAL	1 224,1	740,5	8 947,7	8 324,8

Sources : *Programmation annuelle des ressources informationnelles 2018-2019* et *Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles 2018-2019* du ministère des Finances du Québec.

L'écart entre les coûts capitalisables et non capitalisables s'explique principalement par l'achat d'équipement reporté en 2019-2020, par un contrat de maintenance informatique prévu et non attribué ainsi que par une utilisation moins élevée que prévu des sommes allouées à la réalisation des projets.

□ Liste et état d'avancement des principaux projets

TABLEAU 24

Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles (en pourcentage)

Liste des projets	Avancement	Explication sommaire des écarts
Rapport préélectoral	100	L'échéancier a été prolongé d'un mois afin de finaliser la mise en œuvre du projet.
Mise à jour du progiciel Integrity	100	L'échéancier a été légèrement retardé en raison de l'attente d'un correctif à apporter au progiciel par le fournisseur de service.
Gestion des mesures fiscales	29	La phase d'exécution du projet est suspendue. Certains travaux doivent être élaborés avant que la phase d'exécution ne reprenne.
Évolution des services en ligne du Contrôleur des finances	26	Le projet progresse comme prévu.
Élaboration d'un modèle d'optimisation pour les projections d'émissions de gaz à effet de serre au Québec	4	Seules les licences ont été acquises au cours de l'exercice financier. Les travaux de réalisation démarreront en 2019-2020.

Source : *Bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles 2018-2019* du ministère des Finances du Québec.

□ **Liste des principaux projets en ressources informationnelles des autres ressources y étant affectées**

TABLEAU 25

Liste des principaux projets en ressources informationnelles des autres ressources y étant affectées
(en milliers de dollars)

Liste des projets	Ressources humaines prévues ⁽¹⁾	Ressources humaines utilisées ⁽¹⁾	Ressources financières prévues ⁽²⁾	Ressources financières utilisées ⁽²⁾	Explication sommaire des écarts
Rapport préélectoral	68,0	59,5	91,1	72,0	Cette différence s'explique par une utilisation moins élevée que prévu des ressources externes et internes pour la réalisation des travaux.
Mise à jour du progiciel Integrity	42,9	26,6	102,8	1,6	Le contrat de service professionnel contient plusieurs volets, dont certains n'ont pas été utilisés lors de la réalisation du projet.
Gestion des mesures fiscales	273,8	106,7	50,5	21,1	Le projet est suspendu.
Évolution des services en ligne du Contrôleur des finances	50,0	58,4	100,0	91,5	Les sommes prévues proviennent de la provision incluse dans la programmation annuelle des ressources informationnelles. La dépense totale est respectée.
Élaboration d'un modèle d'optimisation pour les projections d'émissions de gaz à effet de serre au Québec	0,7	0,6	49,0	41,5	Les sommes prévues proviennent de la provision incluse dans la programmation annuelle des ressources informationnelles. Seules les licences ont été acquises au cours de l'exercice financier. Les travaux de réalisation démarreront en 2019-2020.

(1) Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses en rémunération du personnel.

(2) Les coûts en ressources financières comprennent les services internes, les services externes, les acquisitions et la location de biens ainsi que les frais connexes.

Sources : *Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles 2018-2019* et *Programmation annuelle des ressources informationnelles 2018-2019* du ministère des Finances du Québec.

RAPPORT
ANNUEL
2018-2019

MINISTÈRE

DES FINANCES

Autres exigences et renseignements

3. EXIGENCES DÉCOULANT DE LOIS ET DE POLITIQUES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

3.1 Accès à l'égalité à l'emploi

Données globales de l'effectif

TABLEAU 26

Effectif régulier au 31 mars 2019

Nombre de membres de l'effectif régulier	548
--	-----

Source : SAGIP.

TABLEAU 27

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2018-2019

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
42	45	44	22

Source : SAGIP.

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

TABLEAU 28

Embauche des membres de groupes cibles en 2018-2019 (en nombre, sauf indication contraire)

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi
Régulier	42	7	—	—	1	8	19,0 %
Occasionnel	45	11	—	1	—	12	26,7 %
Étudiant	44	8	—	—	—	8	18,2 %
Stagiaire	22	7	1	—	—	7	31,8 %

Source : SAGIP.

TABLEAU 29

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi
(en pourcentage)

Statut d'emploi	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Régulier	19,0	10,5	10,0
Occasionnel	26,7	21,7	11,4
Étudiant	18,2	27,7	28,1
Stagiaire	31,8	17,0	22,9

Source : SAGIP.

TABLEAU 30

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des MVE) au sein de l'effectif permanent – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année
(en nombre, sauf indication contraire)

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2019	Taux de représentativité dans l'effectif permanent au 31 mars 2019	Nombre au 31 mars 2018	Taux de représentativité dans l'effectif permanent au 31 mars 2018	Nombre au 31 mars 2017	Taux de représentativité dans l'effectif permanent au 31 mars 2017
Anglophones	2	0,4 %	2	0,4 %	1	0,2 %
Autochtones	2	0,4 %	3	0,5 %	3	0,6 %
Personnes handicapées	6	1,1 %	6	1,1 %	6	1,1 %

Source : SAGIR.

TABLEAU 31

Évolution de la présence des membres des MVE au sein de l'effectif permanent et occasionnel – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année
(en nombre, sauf indication contraire)

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif permanent et occasionnel au 31 mars 2019	Nombre au 31 mars 2018	Taux de présence dans l'effectif permanent et occasionnel au 31 mars 2018	Nombre au 31 mars 2017	Taux de présence dans l'effectif permanent et occasionnel au 31 mars 2017
MVE Montréal et Laval	4	50,0 %	2	33,3 %		
MVE Capitale-Nationale	52	9,1 %	45	7,9 %		Données non disponibles pour l'année de transition

Note : En respect des cibles établies dans le Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des MVE 2018-2023, les données doivent exclure les membres de la haute direction (titulaires d'emplois supérieurs).

Source : SAGIR.

TABLEAU 32

Présence des membres des MVE au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2019

(en nombre, sauf indication contraire)

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel d'encadrement
Minorités visibles et ethniques	2	2,9 %

Source : SAGIR.

Représentativité des femmes

TABLEAU 33

Taux d'embauche des femmes en 2018-2019 par statut d'emploi

(en nombre, sauf indication contraire)

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	42	45	44	22	153
Nombre total de femmes embauchées	17	26	16	8	67
Taux d'embauche des femmes	40,5 %	57,8 %	36,4 %	36,4 %	43,8 %

Source : SAGIP.

TABLEAU 34

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif permanent au 31 mars 2019

(en nombre, sauf indication contraire)

	Personnel d'encadrement ⁽¹⁾	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (hommes et femmes)	80	383	56	28	1	548
Femmes	19	190	48	23	—	280
Taux de représentativité des femmes	23,8 %	49,6 %	85,7 %	82,1 %	—	51,1 %

(1) Sont inclus les titulaires d'emploi supérieur et les cadres.

Source : SAGIR.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Chaque année, le personnel de la Direction des ressources humaines propose le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) à l'ensemble des gestionnaires. Toutefois, puisqu'aucun participant n'a été accueilli au Ministère en 2018-2019, aucun nouveau projet n'a été soumis au Centre de services partagés du Québec.

À noter que le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées du Ministère prévoit des activités de sensibilisation auprès des gestionnaires de façon à promouvoir le PDEIPH.

TABLEAU 35

Autres mesures ou actions en 2018-2019

Mesure ou action	Groupe visé	Nombre de personnes visées
Publication annuelle du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	Tous les employés	582 ⁽¹⁾
Diffusion d'une nouvelle sur l'intranet lors de la publication annuelle du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	Tous les employés	582
Diffusion d'une nouvelle sur l'intranet lors de la Journée internationale des personnes handicapées	Tous les employés	582
Communiqué pour promouvoir le PDEIPH auprès des gestionnaires	Emplois supérieurs et cadres	80

(1) Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées est également disponible auprès de l'ensemble de la population via le site Web du Ministère.

3.2 Emploi et qualité de la langue française

TABLEAU 36

Comité permanent et mandataire

Avez-vous un mandataire?	Oui
Combien d'employées et employés votre organisation compte-t-elle?	Cinquante ou plus
– Moins de cinquante	
– Cinquante ou plus	
Avez-vous un comité permanent?	Oui
– Si oui, y'a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice? Si oui, combien?	Oui, 1 rencontre

TABLEAU 37

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Votre ministère ou organisme a-t-il adopté une politique linguistique institutionnelle?	Oui
– Si oui, à quelle date a-t-elle été approuvée par la plus haute autorité de l'organisme après que vous ayez reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française?	Approuvée le 17 février 2016
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	Non
– Si oui, à quelle date a-t-elle été approuvée par la plus haute autorité de l'organisme après que vous ayez reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française?	

TABLEAU 38

Implantation de la politique linguistique institutionnelle

Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle?	Oui, réunion du comité permanent et capsules linguistiques
– Si oui, expliquez lesquelles.	
– Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour faire connaître votre politique linguistique et pour former le personnel quant à son application?	

3.3 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

❑ Statistiques sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Durant l'exercice 2018-2019, le ministère des Finances a reçu 136 demandes de documents administratifs et de renseignements personnels. Les documents demandés concernent principalement des dépenses effectuées par le Ministère, des travaux produits par celui-ci ou encore des renseignements concernant ses actions en matière de politiques fiscales ou de politique budgétaire.

TABLEAU 39

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	136
---------------------------------	-----

Le délai de traitement de la majorité des demandes traitées⁹ au cours de l'exercice 2018-2019, soit 107, a été de vingt jours ou moins.

TABLEAU 40

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Documents administratifs	Renseignements personnels	Rectifications
0 à 20 jours	85	22	—
21 à 30 jours	28	—	—
31 jours et plus ⁽¹⁾	5	—	—
TOTAL	118	22	—

(1) Parmi les cinq demandes, trois ont nécessité un délai de traitement de plus de trente jours. Les demandeurs ont été informés que la réponse à leur demande leur serait transmise dans un délai de plus de trente jours. Pour le traitement des deux autres demandes, le délai de trente jours correspondait à un jour férié ou à un jour de fin de semaine. Les réponses de ces deux demandes ont donc été transmises le premier jour ouvrable suivant.

⁹ Les demandes traitées sont celles dont le traitement a été terminé au cours de l'année financière. La date de réception pourrait donc être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de demandes qui ont été traitées pourraient différer.

Par ailleurs, 88 demandes ont été acceptées ou partiellement acceptées, et 18 ont été refusées. Pour 34 des demandes reçues, le Ministère ne détenait aucun document ou a transféré la demande à un autre organisme public.

De manière générale, les motifs invoqués pour l'accès partiel ou le refus, en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, sont que les documents demandés :

- constituaient, en partie ou en totalité, des analyses, des avis ou des recommandations d'un membre du Ministère et renfermaient des renseignements ayant des incidences sur l'économie ou sur les décisions administratives ou les politiques, en application des articles 37 à 39;
- appartenaient au ministre ou à son cabinet au sens de l'article 34;
- contenaient des renseignements confidentiels, industriels, commerciaux ou financiers du Ministère ou d'un tiers, au sens des articles 21 à 24;
- appartenaient à un organisme d'un autre gouvernement ou porteraient vraisemblablement préjudice à la conduite de relations entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement, en vertu des articles 18 et 19;
- contenaient des renseignements personnels confidentiels, au sens des articles 53 et 54.

TABLEAU 41

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue

Décision rendue	Documents administratifs	Renseignements personnels	Rectifications	Dispositions invoquées
Acceptée (entièrement)	40	13	—	
Partiellement acceptée	35	—	—	9, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 29, 30, 30.1, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 53, 54, 57, 58.1, 59, 69, 69.1
Refusée (entièrement)	9	9	—	
Autres	34	—	—	1, 48
TOTAL	118	22	—	

TABLEAU 42

Demandes ayant fait l'objet d'accommodement raisonnable et avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	—
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	5 ⁽¹⁾

(1) Une demande d'accès traitée en 2017 a fait l'objet d'une demande de révision en 2018. Le dossier a été fermé le 1^{er} juin 2018.

❑ Diffusion de l'information

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le ministère des Finances diffuse sur son site Web des documents et des renseignements administratifs tels que :

- l'organigramme, incluant le nom des membres du personnel de direction ou d'encadrement du Ministère;
- le plan de classification;
- la liste des engagements financiers de plus de 25 000 \$ transmise au Secrétariat du Conseil du trésor;
- les réponses ainsi que les documents joints concernant les décisions favorables des demandes d'accès à l'information;
- des renseignements relatifs aux frais, dont ceux liés aux déplacements, aux véhicules de fonction, à la formation, à la participation à des colloques, à des congrès ou à des réceptions, ainsi que les frais liés aux services de télécommunication et à la location d'espaces.

❑ Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Au cours de l'année 2018-2019, le Comité ministériel sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels du ministère des Finances a tenu une séance.

Le guide de référence, *Accès à l'information*, a fait l'objet d'une mise à jour et est disponible dans l'intranet du Ministère.

3.4 Divulgence d'actes répréhensibles

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics a pour objet de faciliter la divulgation d'actes répréhensibles commis, ou sur le point d'être commis, à l'égard d'un organisme public et d'établir un régime général de protection contre les représailles dans l'intérêt public.

Une procédure de divulgation ainsi qu'un formulaire Web sécurisé ont été instaurés afin que le Ministère réponde aux exigences de la Loi.

La procédure a été établie afin que les employés puissent faire une divulgation de manière anonyme et que les informations transmises soient traitées confidentiellement.

Le Ministère n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de la dernière année.

3.5 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, grâce à de meilleures pratiques, à améliorer le financement des services, pour en maintenir la qualité, et à assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. Conformément à cette politique, les ministères et organismes sont tenus d'effectuer une reddition de comptes annuelle sur la tarification des biens et services.

En conformité avec sa mission, le ministère des Finances présente des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier du gouvernement, et ce, lors du discours sur le budget. Le jour du dépôt du budget à l'Assemblée nationale, le Ministère doit tenir une séance à huis clos afin de faire connaître aux représentants des médias et des groupes socioéconomiques les choix budgétaires du gouvernement.

La divulgation du contenu du discours sur le budget, à titre de bien public, n'est pas tarifée, tout comme les documents remis aux participants et participantes lors de cette occasion.

Une exception doit toutefois être considérée : lors du huis clos budgétaire, un repas est servi puisque la majorité des participants se présentent sur les lieux en début de matinée et ne peuvent les quitter qu'après la levée de ce huis clos, soit en fin d'après-midi. Une contribution est perçue auprès des représentants des groupes socioéconomiques, des fiscalistes, des économistes et des médias pour couvrir les frais de repas en totalité.

TABLEAU 43

Niveau de financement des services tarifés

(en dollars, sauf indication contraire)

Biens ou services tarifés	Revenus probables ⁽¹⁾ 2018-2019	Coût des services	Niveau de financement atteint
Service de repas lors de la séance du huis clos du 21 mars 2019 et frais afférents	47 567	47 366	100 %

(1) Les revenus sont dits « probables » tant que les travaux de vérification effectués pour les *Comptes publics 2018-2019* du gouvernement ne seront pas terminés.

Le niveau de la contribution demandée a été réévalué à l'hiver 2019 en vue du discours sur le budget 2019-2020. Par ailleurs, il est prévu que la tarification soit révisée selon l'évolution des coûts engagés.

Au cours de l'exercice 2018-2019, il n'y a pas eu de nouveaux biens ou services tarifés. De plus, le ministère des Finances n'avait aucun bien ou service pouvant être assujéti à la Politique de financement des services publics qui n'était pas tarifé.

3.6 Allègement réglementaire et administratif

À l'hiver 2018, la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif : pour une réglementation intelligente a été rendue publique.

Selon cette politique, des comptes doivent être rendus concernant les réalisations découlant des engagements rendus publics en matière d'allègement réglementaire et administratif. Au cours de l'exercice 2018-2019, le ministère des Finances a posé des gestes, notamment par l'amélioration de processus visant les entreprises.

☐ Allègement administratif

Dans le cadre du Programme d'appui au positionnement des alcools québécois dans le réseau de la Société des alcools du Québec (PAPAQ), le dépôt direct a été mis en place afin de faciliter les procédures et d'accélérer la réception de l'aide par les entreprises.

— Le dépôt direct est effectif depuis janvier 2019. En date du 31 mars 2019, sur les 107 entreprises ayant bénéficié du PAPAQ, 43 y ont adhéré.

Par ailleurs, le Ministère est responsable de l'administration du Programme pour les centres financiers internationaux et du Programme pour la création de nouvelles sociétés de services financiers. En tant qu'administrateur de ces programmes, le ministère des Finances a la responsabilité de vérifier, chaque année, que les sociétés financières titulaires d'un certificat de qualification à l'égard d'une mesure fiscale satisfont aux critères d'admissibilité énoncés dans la Loi. Pour ce faire, les sociétés doivent remplir et soumettre divers documents et formulaires.

— Au cours de l'exercice 2018-2019, le Ministère a amorcé des travaux visant à alléger la documentation Web ainsi que le contenu des formulaires. Ces travaux visent à réduire le temps consacré par les sociétés à la préparation de leur demande.

Mesures fiscales
<p>Au cours de l'année financière 2018-2019, le ministère des Finances est intervenu à plusieurs occasions pour simplifier le régime fiscal ou pour en améliorer l'équité et l'intégrité. Des mesures ont aussi été instaurées, alors que d'autres ont été modifiées ou supprimées.</p> <p>À cet égard, le ministère des Finances a publié douze bulletins d'information au cours de l'exercice 2018-2019. Il a également annoncé des mesures fiscales dans les renseignements additionnels du budget publié le 21 mars 2019.</p>

3.7 Liste des lois relevant du ministre

Lois dont l'application relève du ministre des Finances

- Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)
- Loi sur l'administration fiscale* (RLRQ, chapitre A-6.002)
- Loi sur l'Agence du revenu du Québec* (RLRQ, chapitre A-7.003)
- Loi sur l'assurance-dépôts (RLRQ, chapitre A-26)
- Loi sur les assurances (RLRQ, chapitre A-32)
- Loi sur les biens non réclamés* (RLRQ, chapitre B-5.1)
- Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec (RLRQ, chapitre C-2)
- Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins (RLRQ, chapitre C-6.1)
- Loi sur les centres financiers internationaux* (RLRQ, chapitre C-8.3)
- Loi sur les compagnies¹⁰ (RLRQ, chapitre C-38)
- Loi sur les compagnies de télégraphe et de téléphone¹¹ (RLRQ, chapitre C-45)
- Loi sur les compagnies minières¹² (RLRQ, chapitre C-47)
- Loi sur les coopératives de services financiers (RLRQ, chapitre C-67.3)
- Loi sur le courtage immobilier (RLRQ, chapitre C-73.2)
- Loi concernant les dépôts au Bureau général de dépôts pour le Québec (RLRQ, chapitre D-5.1)
- Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, chapitre D-9.2)
- Loi concernant les droits sur les transferts de terrains* (RLRQ, chapitre D-17)
- Loi sur l'encadrement du secteur financier (RLRQ, chapitre E-6.1)
- Loi sur les entreprises de services monétaires¹³ (RLRQ, chapitre E-12.000001)
- Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001)
- Loi sur l'exercice des activités de bourse au Québec par Nasdaq (RLRQ, chapitre E-20.01)
- Loi sur Financement-Québec (RLRQ, chapitre F-2.01)

¹⁰ Le ministre des Finances est chargé de l'application des dispositions de la présente loi, sauf de celles relatives aux responsabilités confiées au registraire des entreprises, qui relèvent du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Art. 1 de la Loi.

¹¹ Le ministre des Finances est chargé de l'application des dispositions de la présente loi, sauf de celles relatives aux responsabilités confiées au registraire des entreprises, qui relèvent du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Art. 26 de la Loi.

¹² Le ministre des Finances est chargé de l'application des dispositions de la présente loi, sauf de celles relatives aux responsabilités confiées au registraire des entreprises, qui relèvent du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Art. 23 de la Loi.

¹³ Le ministre des Finances est chargé de l'application de la présente loi, à l'exclusion des articles 8, 9, 49 et du deuxième alinéa de l'article 76, dont l'application est à la charge du ministre de la Sécurité publique. Art. 85 de la Loi.

Loi constituant Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (RLRQ, chapitre F-3.1.2)

Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (RLRQ, chapitre F-3.2.1)

Loi instituant le Fonds du Plan Nord (RLRQ, chapitre F-3.2.1.1.1)

Loi sur les frais de garantie relatifs aux emprunts des organismes gouvernementaux (RLRQ, chapitre F-5.1)

Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02)

Loi sur l'impôt minier* (RLRQ, chapitre I-0.4)

Loi concernant l'impôt sur la vente en détail* (RLRQ, chapitre I-1)

Loi concernant l'impôt sur le tabac* (RLRQ, chapitre I-2)

Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3)

Loi concernant l'application de la Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-4)

Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.011)

Loi sur les instruments dérivés (RLRQ, chapitre I-14.01)

Loi sur les licences* (RLRQ, chapitre L-3)

Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01)

Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires* (RLRQ, chapitre P-2.2)

Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales (RLRQ, chapitre P-5.1)

Loi sur les pouvoirs spéciaux des personnes morales¹⁴ (RLRQ, chapitre P-16)

Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1)

Loi sur la réduction du capital-actions de personnes morales de droit public et leurs filiales (RLRQ, chapitre R-2.2.1)

Loi sur le régime de rentes du Québec^{15*} (RLRQ, chapitre R-9)

Loi sur les régimes complémentaires de retraite¹⁶ (RLRQ, chapitre R-15.1)

Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite¹⁷ (RLRQ, chapitre R-17.0.1)

¹⁴ Le ministre des Finances est chargé de l'application des dispositions de la présente loi, sauf de celles relatives aux responsabilités confiées au registraire des entreprises, qui relèvent du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Art. 54 de la Loi.

¹⁵ Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargé de l'application des dispositions de la présente loi dont l'application ne relève pas du ministre du Revenu. Art. 228 de la Loi. Le ministre des Finances exerce les fonctions du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale prévues dans cette loi. Décret n° 1278-2018 du 18 octobre 2018, (2018) 150 G.O. 2, 7378.

¹⁶ Le ministre des Finances exerce les fonctions du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale prévues dans cette loi. Décret n° 1278-2018 du 18 octobre 2018, (2018) 150 G.O. 2, 7378.

¹⁷ Le ministre des Finances exerce les fonctions du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministre des Finances et de l'Économie et du ministre du Travail prévues à la présente loi. Décret n° 1278-2018 du 18 octobre 2018, (2018) 150 G.O. 2, 7378.

Loi sur le remboursement d'impôts fonciers* (RLRQ, chapitre R-20.1)

Loi sur le remplacement de programmes conjoints par un abattement fiscal (RLRQ, chapitre R-21)

Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire¹⁸ (RLRQ, chapitre R-26.2.1)

Loi sur Retraite Québec¹⁹ (RLRQ, chapitre R-26.3)

Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal²⁰ (RLRQ, chapitre S-2.1.1)

Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (RLRQ, chapitre S-11.0102)

Loi sur la Société des alcools du Québec²¹ (RLRQ, chapitre S-13)

Loi sur la Société des loteries du Québec (RLRQ, chapitre S-13.1)

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (RLRQ, chapitre S-29.01)

Loi sur les sociétés par actions²² (RLRQ, chapitre S-31.1)

Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01)

Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1)

Loi concernant la taxe sur les carburants* (RLRQ, chapitre T-1)

Loi concernant la taxe sur la publicité électronique* (RLRQ, chapitre T-2)

Loi concernant la taxe sur les télécommunications* (RLRQ, chapitre T-4)

Loi sur les valeurs mobilières (RLRQ, chapitre V-1.1)

¹⁸ Le ministre responsable de l'application de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (RLRQ, chapitre R-15.1) est responsable de l'application de la présente loi, à l'exception des sections I, II et III du chapitre V, qui relèvent du ministre responsable de l'application du Code du travail (RLRQ, chapitre C-27). Art 97 de la Loi.

¹⁹ La responsabilité de l'application de cette loi est confiée au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (L.Q. 2015, c. 20, a. 63). Le ministre des Finances exerce les fonctions du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale prévues à la présente loi. Décret n° 1278-2018 du 18 octobre 2018, (2018) 150 G.O. 2, 7378.

²⁰ Le ministre des Finances exerce les fonctions du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale prévues dans cette loi, à l'exception des sections I, II et III du chapitre IV et de l'article 52, en ce qui concerne la nomination d'un arbitre. Décret n° 1278-2018 du 18 octobre 2018, (2018) 150 G.O. 2, 7378.

²¹ Le ministre des Finances est chargé de l'application de la Loi, à l'exception de l'article 29.1, des premier, deuxième et troisième alinéas de l'article 30, des articles 30.1 à 34, 35 à 35.3, 36 à 36.3, 37.2 et 38 à 55.7, dont l'application relève du ministre de la Sécurité publique. Art. 61 de la Loi.

²² Le ministre des Finances est chargé de l'application des dispositions de la présente loi, à l'exception de celles relatives aux responsabilités confiées au registraire des entreprises, dont l'application relève du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Art. 494 de la Loi.

Lois dont l'application relève partiellement du ministre des Finances

Loi sur l'assurance automobile²³ (RLRQ, chapitre A-25)

Loi sur l'assurance parentale^{24*} (RLRQ, chapitre A-29.011)

Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre^{25*} (RLRQ, chapitre D-8.3)

Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1)

Loi sur les infrastructures publiques²⁶ (RLRQ, chapitre I-8.3)

Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière^{27*} (RLRQ, chapitre M-11.5)

Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation²⁸ (RLRQ, chapitre M-14)

Loi sur les normes du travail^{29*} (RLRQ, chapitre N-1.1)

Loi sur la publicité légale des entreprises^{30*} (RLRQ, chapitre P-44.1)

Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec^{31*} (RLRQ, chapitre R-5)

Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance^{32*} (RLRQ, chapitre S-4.1.1)

Loi sur la Société de développement autochtone de la Baie-James³³ (RLRQ, chapitre S-9.1)

* **Le ministre des Finances exerce les fonctions du ministre du Revenu prévues dans la présente loi.** (Décret n° 1278-2018 du 18 octobre 2018, (2018) 150 G.O. 2, 7378)

²³ Le titre VI, Groupement des assureurs automobiles, le titre VII, Pouvoirs de l'Autorité des marchés financiers en matière de données statistiques et de tarification, et les articles 193.1 à 193.3 sont sous la responsabilité du ministre des Finances. Art. 204 de la Loi.

²⁴ Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargé de l'application de la présente loi, à l'exception des dispositions du chapitre IV, dont l'application relève du ministre du Revenu. Art. 152 de la Loi.

²⁵ Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargé de l'application de la présente loi, à l'exception de la section II du chapitre II, dont l'application relève du ministre du Revenu. Art. 67 de la Loi.

²⁶ La responsabilité de l'application de cette loi est confiée au président du Conseil du trésor. Art. 168 de la Loi. Le ministre des Finances exerce les fonctions du ministre des Finances et de l'Économie prévues dans la présente loi. Décret n° 1278-2018 du 18 octobre 2018, (2018) 150 G.O. 2, 7378.

²⁷ Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles est responsable de l'application de la présente loi. Décret n° 1290-2018 du 18 octobre 2018, (2018) 150 G.O. 2, 7384.

²⁸ Le ministre des Finances exerce les fonctions du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation relatives à la promotion et à l'aide à l'industrie de l'élevage des chevaux, des courses de chevaux et de l'entraînement des chevaux de course, visées au paragraphe 8 du premier alinéa de l'article 2. Décret n° 1278-2018 du 18 octobre 2018, (2018) 150 G.O. 2, 7378.

²⁹ Le ministre du Travail est chargé de l'application de la présente loi, à l'exception du chapitre III.1, dont l'application relève du ministre du Revenu, et des articles 84.0.1 à 84.0.7 et 84.0.9 à 84.0.12, dont l'application relève du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Art. 170 de la Loi.

³⁰ Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargé de l'application de la présente loi, à l'exception des articles 83 à 85, dont l'application relève du ministre du Revenu. Art. 300 de la Loi.

³¹ Le ministre de la Santé et des Services sociaux est chargé de l'application de la présente loi, à l'exception des sections I à I.2 du chapitre IV, dont l'application relève du ministre du Revenu, et des sections II et III de ce chapitre, dont l'application relève du ministre des Finances. Art. 42 de la Loi.

³² Le ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine est chargé de l'application de la présente loi, à l'exception de la sous-section 3 de la section I du chapitre VII, dont l'application relève du ministre du Revenu. Art. 135 de la Loi.

³³ Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles est responsable de l'application de la présente loi, sauf à l'égard des responsabilités confiées dans la présente loi au ministre des Finances. Décret no 1290-2018 du 18 octobre 2018, (2018) 150 G.O. 2, 7384.

3.8 Liste des organismes sous la responsabilité du ministre

Autorité des marchés financiers

Caisse de dépôt et placement du Québec

Capital régional et coopératif Desjardins

Chambre de la sécurité financière

Chambre de l'assurance de dommages

Financement-Québec

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)

Institut de la statistique du Québec

Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec

Retraite Québec

Revenu Québec

Société de financement des infrastructures locales du Québec

Société des alcools du Québec

Société des loteries du Québec

Société québécoise du cannabis

Tribunal administratif des marchés financiers

3.9 Liste des publications du Ministère

Liste des publications – 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Budget 2019-2020

1. Discours sur le budget 2019-2020
2. Plan budgétaire du Québec 2019-2020
3. Renseignements additionnels 2019-2020
4. Budget en bref 2019-2020
5. Clé USB – Budget 2019-2020

Bulletins d'information

6. Bulletin d'information 2018-3 – Harmonisation à une mesure annoncée dans le budget fédéral du 27 février 2018 en matière de taxes de vente
7. Bulletin d'information 2018-4 – Assouplissement des critères d'admissibilité au supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels
8. Bulletin d'information 2018-5 – Harmonisation avec le communiqué 2018-055 du ministère des Finances du Canada
9. Bulletin d'information 2018-6 – Harmonisation à certaines mesures fiscales fédérales et modifications de diverses mesures à caractère fiscal
10. Bulletin d'information 2018-7 – Mesures fiscales annoncées à l'occasion du dépôt du plan de soutien aux entreprises du Québec
11. Bulletin d'information 2018-8 – Harmonisation avec le communiqué 2018-065 du ministère des Finances du Canada
12. Bulletin d'information 2018-9 – Mesures fiscales annoncées à l'occasion de la présentation du *Point sur la situation économique et financière du Québec* et autres mesures
13. Bulletin d'information 2018-10 – Harmonisation avec une mesure annoncée dans le budget fédéral du 27 février 2018 et autres mesures
14. Bulletin d'information 2019-1 – Harmonisation avec le communiqué 2019-004 du ministère des Finances du Canada
15. Bulletin d'information 2019-2 – Plafonds et taux régissant l'usage d'une automobile pour l'année 2019
16. Bulletin d'information 2019-3 – Mesure relative à la taxe de vente du Québec en matière de commerce électronique
17. Bulletin d'information 2019-4 – Harmonisation à certaines mesures du budget fédéral du 19 mars 2019 en matière de taxes de vente

Comptes publics et reddition de comptes

18. Comptes publics 2017-2018 – Renseignements concernant la rémunération, les fournisseurs et les bénéficiaires, année financière terminée le 31 mars 2018
19. Comptes publics 2017-2018 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec, année financière terminée le 31 mars 2018 : volume 1
20. Comptes publics 2017-2018 – Renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu : Fonds général et fonds spéciaux, année financière terminée le 31 mars 2018 : volume 2
21. Dépenses fiscales – Édition 2018
22. Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2018
23. Le point sur la situation économique et financière du Québec en bref – Automne 2018
24. Nouveaux emprunts du Québec – Exercice financier 2018-2019 – Septembre 2018
25. Nouveaux emprunts du Québec – Exercice financier 2018-2019 – Mars 2019

Rapport annuel de gestion

26. Rapport annuel de gestion du ministère des Finances 2017-2018

Rapports mensuels des opérations financières

27. Rapport mensuel des opérations financières au 31 janvier 2018
28. Rapport mensuel des opérations financières au 28 février 2018
29. Rapport mensuel des opérations financières préliminaire au 31 mars 2018
30. Rapport mensuel des opérations financières préliminaire au 31 mars 2018 – Mise à jour
31. Rapport mensuel des opérations financières au 31 mai 2018
32. Rapport mensuel des opérations financières au 30 juin 2018
33. Rapport mensuel des opérations financières au 31 juillet 2018
34. Rapport mensuel des opérations financières au 31 août 2018
35. Rapport mensuel des opérations financières au 30 septembre 2018
36. Rapport mensuel des opérations financières au 31 octobre 2018
37. Rapport mensuel des opérations financières au 30 novembre 2018
38. Rapport mensuel des opérations financières au 31 décembre 2018

Rapport préélectoral

39. Faits saillants du rapport préélectoral – L'état des finances publiques du Québec
40. Le processus budgétaire en appui au rapport préélectoral
41. Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2018

Sommaires économiques et financiers du Québec

- 42. Sommaire économique et financier du Québec, 3 décembre 2018
- 43. Sommaire économique et financier du Québec, 21 mars 2019

Statistiques fiscales des particuliers

- 44. Statistiques fiscales des particuliers – Année d'imposition 2015

Statistiques fiscales des sociétés

- 45. Statistiques fiscales des sociétés – Année d'imposition 2012

Autres publications

- 46. États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec 2016-2017
- 47. Évolution du modèle d'affaires de la SAQ
- 48. Paramètres du régime d'imposition des particuliers pour l'année d'imposition 2019
- 49. Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées – Édition 2018-2019
- 50. Plan d'action de développement durable 2015-2020
- 51. Plan stratégique du ministère des Finances 2017-2020
- 52. Politique de financement des organismes publics
- 53. Programme d'appui au positionnement des alcools québécois dans le réseau de la SAQ 2018-2019
- 54. Rapport sur le financement des services publics 2016-2017
- 55. Titres et emprunts émis par le Québec – Encours au 31 mars 2018
- 56. Titres et emprunts émis par le Québec – Encours au 30 septembre 2018

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE DES FINANCES

En date du 25 février 2019

- Organismes relevant du ministre**
- Autorité des marchés financiers
 - Caisse de dépôt et placement du Québec
 - Financement-Québec
 - Institut de la statistique du Québec
 - Retraite Québec
 - Revenu Québec
 - Société de financement des infrastructures locales
 - Société des alcools du Québec
 - Société des loteries du Québec
 - Société québécoise du cannabis
 - Tribunal administratif des marchés financiers

⋮ : postes relevant du Conseil exécutif ou du ministère de la Justice

